



**CoDir**  
**(Comité de Direction)**  
**de l'AISGE**

**RAPPORT DE GESTION**  
**ANNÉE 2021**

*Délégué du CoDir : M. Paul MÉNARD*

*Rédaction et mise en page : Mme Dominique ALTHAUS, Secrétaire générale*

## Table des matières

Table des matières .....	1
Note sur la numérotation des chapitres .....	3
Lexique des sigles et acronymes (A-Z) .....	3
Éditorial du Comité de Direction.....	6
10. Administration générale .....	7
10.1 Introduction .....	7
10.2 CODIR ( <i>Comité de Direction</i> ) .....	8
10.2.1 Membres du CoDir - Législature 2016-2021 .....	8
10.2.2 Répartition des dicastères 2016-2021.....	8
10.2.3 Membres du CoDir - Législature 2021-2026 .....	9
10.2.4 Répartition des dicastères 2021-2026.....	9
10.2.5 Départ de Florence SAGE [RATTAZ] – Présidente de 2009 à 2021.....	10
10.2.6 Départs et arrivées au sein du CoDir .....	10
10.2.7 Election à la Présidence du CoDir.....	11
10.2.8 Séances du CoDir.....	11
10.2.9 Organigramme – législature 2021-2026.....	12
10.3 Conseil Intercommunal – au 31 décembre 2021 .....	14
10.3.1 Départ de François VAUTIER – Président de 2011 à 2021 .....	14
10.3.2 Élection de Céline HELLER-BERGER - Présidente dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2021 .....	14
10.4 Personnel au 31 décembre 2021 .....	17
10.5 Secrétariat général.....	17
10.5.1 Leurs missions .....	18
10.5.2 Leurs responsabilités par secteur d'activités .....	18
10.5.3 Informatique / Bureautique .....	19
10.5.4 Site internet.....	20
20. Finances .....	21
20.1 Introduction.....	21
20.2 Plan comptable.....	22
Plan comptable 2021.....	22
20.3 Répartition des frais d'exploitation.....	23
20.4 Dépenses extrabudgétaires.....	23
20.4.1 Genolier - Traitements concierges – contrats d'entretien des bâtiments .....	24
20.4.2 Trélex - Bâtiment de l'Enfance - Traitements concierges – contrats d'entretien des bâtiments .....	24
20.4.3 Achats et consommations de combustibles.....	24
20.4.4 Genolier - Entretien des bâtiments – Travaux dans Le Montant .....	25
20.4.5 Genolier - Entretien des bâtiments – contrats.....	25

20.4.6	Genolier - Dégâts d'élèves.....	25
20.4.7	Administration générale – comptes 5000.....	25
20.4.8	Fonctionnement Ecole Primaire et Secondaire.....	26
20.5	Bilan final des comptes 2021.....	27
3	Domaines & Bâtiments.....	28
5	Administration groupe scolaire Genolier et environs.....	28
35.	Bâtiments & terrains.....	29
35.1	Introduction.....	29
35.2	Entretien.....	29
35.2.1	Collège L'Oujon ( <i>comptes 3500</i> ).....	30
35.2.2	Collège Le Cordex ( <i>comptes 3052</i> ).....	32
35.2.3	Bâtiment de l'enfance à Trélex ( <i>comptes 3501</i> ).....	33
35.2.4	Collège Le Montant ( <i>compte 3503</i> ).....	34
35.2.5	Centre de jeunes ( <i>portacabines</i> ).....	35
35.2.6	Classe S – à proximité de L'Oujon ( <i>portacabines</i> ).....	36
35.3	Mobilier scolaire.....	36
35.4	Systèmes interactifs.....	37
35.5	Caméras de vidéosurveillance.....	37
35.6	Déprédations et vandalisme dans les collèges.....	37
50.	Conseil d'établissement.....	38
50.1	Introduction.....	38
50.2	Membres du Conseil d'établissement.....	38
50.3	Séances du Conseil d'établissement.....	38
51.1	Message de la responsable du dicastère.....	39
51.2	Elèves du Primaire 1P-6P.....	39
	P1 Genolier-Givrins-Trélex ( <i>comptes 5101</i> ).....	39
	Liste des classes.....	39
	P2 Arzier-Le Muids–Saint-Cergue ( <i>comptes 5102</i> ).....	39
	Liste des classes.....	40
	Répartition des élèves du Primaire.....	40
51.4	Enseignement Primaire ( <i>7P-8P</i> ) et Secondaire ( <i>9S-11S</i> ) à Genolier ( <i>comptes 5200</i> ).....	40
	Liste des classes.....	40
	Répartition des élèves 7P/11S à Genolier.....	41
51.4	Statistiques – évolution du nombre d'élèves 2016-2021.....	41
53.	Transports & sécurité.....	42
53.1	Introduction.....	42
53.2	Règlement-s.....	42

53.3 Transports en train NStCM – Accompagnements Péditrains.....	43
53.3.1 Péditrain Le Muids à Arzier .....	43
53.3.2 Péditrain La Chèvrerie à Arzier .....	43
53.3.3 Péditrain Arzier à Saint-Cergue .....	43
53.3.4 Péditrain La Cure à Saint-Cergue.....	44
53.3.5 Péditrain Genolier à Arzier .....	44
53.3.6 Patrouilles scolaires à Saint-Cergue .....	44
53.4 Bus scolaire.....	44
55. Jeunesse .....	45
55.1 Introduction .....	45
55.2 Locaux .....	45
55.3 Encadrement professionnel .....	46
55.4 Programme et animation .....	46
76. Accueil de jour .....	47
76.1 Introduction .....	47
76.2 Nurserie–Garderie – Rapport d’activité 2021 .....	47
Le Relais des Mômes – Arzier      Graines de Marmots – Trélex Les Petits Ecureuils – St-Cergue .....	47
76.3 UAPE – Rapport d’activité 2021 .....	48
Le Relais des Mômes – Arzier      Graines de Marmots – Trélex.....	48
La Cour des Copons – Givrins      Les Petits Ecureuils – St-Cergue .....	48
Conclusion.....	51

## Note sur la numérotation des chapitres.

Les chapitres sont numérotés selon le numéro de dicastère figurant sur l’organigramme et correspondant au plan comptable.

## Lexique des sigles et acronymes (A-Z)

AdJ	Accueil de jour
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
EPSGE	Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier
ESEDE	Ecole supérieure en éducation de l’enfance
HES-SO	Haute école de travail social
HETSL	Haute école de travail sociale et de la santé Lausanne
NUGA	Nurserie-Garderie
OAJE	Office de l’accueil de jour des enfants
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
PEP	Partenaire enfance & pédagogie
RAT	Réseau des Toblerones
SESAP	Service de l’enseignement spécialisé et de l’appui à la formation

TSA                                    Trouble du spectre de l'autisme  
UAPE                                    Unité d'accueil Pour Ecoliers  
Informations complémentaires sur l'AISGE : [www.aisge.ch](http://www.aisge.ch)

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Conformément à l'art. 30 des statuts de l'AISGE, ainsi qu'à l'art. 90 du règlement du Conseil intercommunal, le Comité de Direction a le plaisir de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion pour l'année 2021.

Ce rapport relate les activités des 6 derniers mois de la législature 2016-2021, ainsi que le démarrage de la nouvelle législature 2021-2026.

Le rapport de gestion permet aux membres du Conseil intercommunal de suivre les activités déployées au sein de l'Association intercommunale de Genolier et environs ; il peut se trouver décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

Les conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2021 figurent à la fin du préavis 01/2022 traitant des comptes de l'Association.

Scott ADAMS  
Président du CoDir



Figure 1 : image tirée de : <https://www.google.ch/search=dossier+trier>

## Éditorial du Comité de Direction

L'année 2021 aura vu la fin de la législature 2016-2021 avec le départ de la Présidente de notre Association, Florence SAGE, en place depuis 1999 et Présidente depuis sa création il y a 12 ans ; ainsi que de Françoise SAMUEL, membre du CoDir depuis 2016 et Pierre HOFMANN, membre du CoDir depuis 2020. Qu'ils soient encore une fois remerciés pour leur engagement sans faille durant toutes ces années.

Le Comité de Direction, avec ses 3 nouveaux membres, Evelyne ROTH de Genolier, Valérie LEGRAND-GERMANIER de Saint-Cergue et Cédric MARZER de Trélex, a profité de ces changements pour revoir les dicastères afin d'intégrer l'Accueil de jour, le nouveau Centre de jeunes et un nouveau dicastère Formation-Ecole dans l'organigramme.

Cette année, l'urgence a tourné autour du COVID. Les mesures de lutte contre le virus ont continué d'augmenter la charge de travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et ont posé de nombreux problèmes dans la gestion des absences du personnel en isolement ou en quarantaine. La situation a été souvent tendue mais grâce à l'implication de toutes et tous des solutions ont été trouvées pour assurer la prise en charge des enfants et des élèves tout au long de la journée.

L'importance, elle, est de continuer de fournir des infrastructures nécessaires à l'accueil et à l'enseignement de qualité pour nos enfants. Encore une fois nous avons dû mettre en place des solutions provisoires sous forme de classes en portacabines pour parer au manque de locaux induit par le retard de la construction du nouveau collège prévu à Le Muids.

L'analyse de l'évolution démographique des enfants du périmètre de nos cinq communes met en évidence, en tenant compte de la croissance projetée et du taux de scolarisation publique des enfants, une progression des effectifs d'élèves. Celle-ci est soutenue jusqu'en 2030 pour atteindre 1350 élèves (contre 1204 en 2022) puis ralenti pour arriver à 1400 élèves à l'horizon 2040. De plus l'analyse montre clairement que cette progression se fera dans le haut du périmètre de notre Association. Ces chiffres confirment clairement que la construction d'un collège au Muids, tel que planifié de longue date, est indispensable dans un délai très court pour répondre aux besoins identifiés.

Espérons que le résultat du recours déposé par des opposants et opposantes au Tribunal Fédéral contre la construction de cet outil indispensable aux apprentissages scolaires sera en faveur de l'AISGE. Un verdict contraire entraînerait un retard de plus de 5 ans dans la mise à disposition de locaux scolaires sans parler d'une perte de plus de 3 millions de francs.

Le Comité de Direction se félicite également de l'ouverture au mois d'août du Centre de Jeunes. La présence d'animateurs et animatrices à Genolier permet une meilleure prise en charge des élèves sur les plages horaires sous la responsabilité de l'AISGE et l'organisation d'activités très appréciées par les élèves qui fréquentent le restaurant scolaire et le Centre. L'engagement d'une travailleuse sociale de proximité complète ce dispositif préventif en allant au contact des jeunes dans nos villages.

Le Comité de Direction tient à souligner les excellentes collaborations tissées depuis la création de l'Association avec les communes membre de l'AISGE, la Direction scolaire et la société civile. Et nous profitons de cette occasion pour remercier les collaborateurs et collaboratrices de l'AISGE ainsi que tous les acteurs et actrices de la vie scolaire, parascolaire et de l'Accueil de jour pour leur engagement de tous les jours pour le bien des enfants de nos cinq communes.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et vous souhaitons une bonne lecture de ce Rapport de gestion 2021.

Au nom du CoDir AISGE

Le Président :  La secrétaire générale : 

Scott ADAMS Dominique ALTHAUS



# 10. Administration générale

---

## 10.1 Introduction

Le 30 juin 2021 a marqué la fin d'une législature et le début d'une nouvelle ; avec l'adoption de la nouvelle Constitution Vaudoise en 2005, les législatures débutent le 1<sup>er</sup> juillet (*la première fois en 2006*) un mois et demi avant le début de l'année scolaire ! En revanche, les comptes annuels courent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, ce qui n'est pas toujours aisé à gérer. 2021, année témoin d'un départ de la direction de l'Administration générale et d'un jubilé. Mme SAGE a dirigé cette administration, ainsi que le CoDir, depuis la création de l'AISGE en 2009 jusqu'en 2021 et j'ai eu le grand privilège de travailler à son service durant 20 ans. Ma collaboration à sa tâche politique a débuté en 2002. Les gestions des bâtiments scolaires, des transports d'élèves, des camps et autres nombreuses activités scolaires payées par les Communes, étaient gérées par un « Conseil exécutif » lié par une convention intercommunale, signée par 5 communes, identiques à celles qui forment aujourd'hui l'AISGE. Le Conseil exécutif était formé par deux représentants par commune. Mme SAGE, élue municipale à Genolier, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 1999 et s'est immédiatement occupée du dicastère des écoles ; archiviste communale à Genolier dès 1999, je fût engagée par le Conseil exécutif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002 au poste de secrétaire-boursière; mon travail consistait à la tenue de la comptabilité générale des écoles, ainsi que la prise et rédaction des PV des séances. A la création de l'AISGE le 1<sup>er</sup> mars 2009, Mme SAGE est élue première Présidente et dirige l'administration générale ; le poste de secrétaire-boursière est transféré à l'AISGE. Nous avons ainsi travaillé côte à côte au développement de l'AISGE durant 20 ans, Mme SAGE dirigeant les destinées politiques de l'Association avec ses collègues du CoDir et pour ma part, appliquant les décisions du CoDir et sur le terrain, veillant sur le personnel qui accompagne la vie quotidienne des élèves. 2021 marque le départ en retraite « politique » de la Présidente et mes 20 ans au service des communes, Conseil exécutif et AISGE confondus. C'est avec un certain pincement au cœur que nos routes politico-professionnelles se sont séparées. Puis, en un été, l'Administration générale a été lancée de plein pied dans la nouvelle législature avec de nouveaux défis à relever dans une toute nouvelle organisation des dicastères, l'arrivée du nouveau Président, ainsi que trois nouveaux membres aux CoDir. De législature en législature, mon rôle se poursuit afin de seconder les dix membres du CoDir dans leur tâche de gestion de cette Association qui compte aujourd'hui plus de 120 collaborateurs !

La sagesse, le sens du dialogue et le respect d'autrui, appris durant ces années au contact de Mme SAGE, m'accompagnent quotidiennement et je l'en remercie sincèrement. L'administration générale est formée d'une équipe de trois collaboratrices qui sont motivées à relever toutes les tâches, défis ou projets selon les choix politiques des membres du CoDir pour la législature à venir, en trois mots : « nous sommes prêtes ! »

Dominique ALTHAUS, *Secrétaire générale*  
Service de l'administration générale



## 10.2 CODIR (Comité de Direction)






### 10.2.1 Membres du CoDir - Législature 2016-2021

<b>ARZIER-LE MUIDS</b> 	Madame Louise SCHWEIZER <i>Syndique</i>	Monsieur Nicolas RAY <i>Municipal des écoles</i>
<b>GENOLIER</b> 	Madame Florence SAGE <i>Syndique</i> <i>Présidente du CoDir</i>	Monsieur Gérald GIRARDET <i>Municipal des bâtiments</i>
<b>GIVRINS</b> 	Madame Regula ZELLWEGER <i>Municipale des écoles</i>	Monsieur Scott ADAMS <i>Municipal des affaires sociales</i>
<b>SAINT-CERGUE</b> 	Madame Françoise SAMUEL <i>Municipale des écoles</i>	Monsieur Paul MÉNARD <i>Municipal des finances</i>
<b>TRÉLEX</b> 	Monsieur Philippe DEPIERRE <i>Municipal des écoles</i>	Monsieur Pierre HOFMANN <i>Syndic</i>

### 10.2.2 Répartition des dicastères 2016-2021

Dicastères	Responsables	Membres/Suppléant-e-s
Administration générale	Mme Florence SAGE <i>Présidente du CoDir</i>	Mme Regula ZELLWEGER <i>1<sup>ère</sup> vice-présidente</i> Mme Louise SCHWEIZER <i>2<sup>e</sup> vice-présidente</i>
Finances	M. Paul MÉNARD <i>Responsable du budget AISGE-Ecole</i>	M. Pierre HOFMANN <i>Responsable des comptes AISGE-Ecole</i>
Bâtiments & terrains	M. Scott ADAMS <i>Responsable du dicastère</i>	M. Gérald GIRARDET <i>Membre</i>
Conseil d'établissement	M. Nicolas RAY <i>Président</i>	<i>¼ membres politiques</i> M. Philippe DEPIERRE Mme Florence SAGE Mme Françoise SAMUEL Mme Regula ZELLWEGER <i>Municipal-les des écoles</i>
Transports scolaires	M. Philippe DEPIERRE <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Louise SCHWEIZER <i>Responsable transports à Arzier-Le Muids</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Responsable transports à Saint-Cergue</i>
Cantine scolaire de Genolier	Mme Regula ZELLWEGER <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Françoise SAMUEL <i>Membre sortante</i>
Accueil de jour	Mme Françoise SAMUEL <i>Responsable du dicastère</i>	M. Philippe DEPIERRE M. Nicolas RAY Mme Florence SAGE Mme Regula ZELLWEGER <i>Municipaux-ales des écoles</i>

### 10.2.3 Membres du CoDir - Législature 2021-2026

<p><b>ARZIER-LE MUIDS</b></p> 	<p>Madame Louise SCHWEIZER <i>Syndique</i></p>	<p>Monsieur Nicolas RAY <i>Municipal des écoles</i></p>
<p><b>GENOLIER</b></p> 	<p>Monsieur Gérald GIRARDET <i>Municipal des bâtiments</i></p>	<p>Madame Evelyne ROTH <i>Municipale des écoles</i> <i>Nouvelle élue</i></p>
<p><b>GIVRINS</b></p> 	<p>Madame Regula ZELLWEGER <i>Syndique</i></p>	<p>Monsieur Scott ADAMS <i>Municipal des finances</i> <i>Nouveau Président du CoDir</i></p>
<p><b>SAINT-CERGUE</b></p> 	<p>Monsieur Paul MÉNARD <i>Syndic</i></p>	<p>Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Municipale des écoles</i> <i>Nouvelle élue</i></p>
<p><b>TRÉLEX</b></p> 	<p>Monsieur Philippe DEPIERRE <i>Municipal des écoles</i></p>	<p>Cédric MARZER <i>Municipal des infrastructures</i> <i>Nouveau membre CoDir</i></p>

### 10.2.4 Répartition des dicastères 2021-2026

Dicastères	Responsables	Membres/Suppléant-e-s
Administration générale	M. Scott ADAMS <i>Président du CoDir</i>	Mme Regula ZELLWEGER <i>Vice-présidente</i>
Finances	M. Paul MÉNARD <i>Responsable du budget et des comptes AISGE-Ecole</i>	M. Cédric MARZER <i>Responsable du budget et des comptes AISGE-Accueil de jour</i>
Bâtiments & terrains	M. Gérald GIRARDET <i>Responsable du dicastère</i>	M. Cédric MARZER <i>Suppléant du dicastère</i>
Conseil d'établissement	M. Nicolas RAY <i>Président du CE</i>	<i>¼ membres politiques</i> M. Philippe DEPIERRE Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER Mme Evelyne ROTH Mme Regula ZELLWEGER <i>Municipal·les des écoles</i>
Transports scolaires	Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Evelyne ROTH <i>Suppléante du dicastère</i>
<b>NOUVEAU DICASTÈRE</b> Jeunesse <i>Cantine et Centre de Jeunes à Genolier</i>	M. Nicolas RAY <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Louise SCHWEIZER <i>Suppléante du dicastère</i>
Accueil de jour	M. Philippe DEPIERRE <i>Responsable du dicastère</i> M. Cédric MARZER <i>Responsable des finances</i>	M. Nicolas RAY <i>Suppléant du dicastère</i>
<b>NOUVEAU DICASTÈRE</b> Formation-Ecole	Mme Evelyne ROTH <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Suppléante du dicastère</i>

### 10.2.5 Départ de Florence SAGE [RATTAZ] – Présidente de 2009 à 2021

Elue à la Municipalité de Genolier en 1999, Mme SAGE a pris ses fonctions dès le 1<sup>er</sup> juillet en qualité de municipale des écoles. Dès cette date, Mme SAGE a été membre du Conseil Exécutif des écoles, puis au 1<sup>er</sup> mars 2009, a été élue Présidente du Comité Directeur de la toute nouvelle AISGE. En juin 2021, arrivée au terme de sa 5<sup>e</sup> législature, Mme SAGE a choisi de mettre un terme à son engagement politique afin de pouvoir se consacrer à sa famille et à d'autres occupations plus personnelles.



Figure 2 : Florence SAGE - Présidente de 2009 à 2021

Durant toutes ses années d'engagement à l'AISGE, Mme SAGE a participé très activement à la vie extrascolaire des élèves des 5 communes membres

de l'Association. Parmi les tâches accomplies il y a entre autres, l'agrandissement du collège existant L'Oujon en 1999-2000, la construction d'un nouveau collège Le Cordex en 2005-2006, en vue du rapatriement des élèves du Secondaire à Genolier (*précédemment en classes à Gland*). De 3 membres du personnel en 1999 à plus d'une centaine en 2021, Mme SAGE a présidé au développement de l'AISGE avec ses collègues du CoDir, dans une cohésion politique très enviée dans la région.

Mme SAGE a également participé activement à l'ouverture des structures d'Accueil de jour dans les villages et la mise en place d'une politique d'Accueil de la petite enfance en lien avec les villages des autres associations scolaires de la région. Durant sa présidence, les transports scolaires ont aussi fait l'objet de nombreuses améliorations et en particulier en étant la première association intercommunale scolaire du canton à mettre en place des accompagnements « Péditrains » pour les élèves du Primaire.

Ces quelques lignes ne relatent malheureusement pas à leur juste valeur toutes les heures que Mme SAGE a consacrées à son engagement politique au service de l'AISGE, au travers des innombrables séances auxquelles elle a participé, séances communales, régionales et cantonales. Sans relâche et toujours emprunte d'une diplomatie et d'un respect hors du commun envers les autres acteurs politiques, Mme SAGE a marqué tous ceux qui l'ont côtoyée durant ces 22 années écoulées.

L'AISGE reconnaissante remercie chaleureusement sa première Présidente et lui souhaite un avenir radieux dans sa nouvelle vie, sans rendez-vous politique !

### 10.2.6 Départs et arrivées au sein du CoDir

#### Départs

En cette fin de la législature 2016-2021, Mme Françoise SAMUEL de Saint-Cergue a décidé de ne pas prolonger son mandat politique au sein de sa commune et a quitté ses fonctions de municipale et de membre du CoDir après y avoir œuvré durant 5 ans. Qu'elle soit ici remerciée pour tout son travail, tant à « l'Accueil de jour », qu'aux « Transports scolaires » et en particulier au développement significatif qu'elle a apporté aux accompagnements Péditrains sur sa commune.

M. Pierre HOFMANN, Syndic de Trélex, a également mis un terme à son mandat de délégué de sa commune au sein du CoDir AISGE. Réélu pour la nouvelle législature 2021-2026 en qualité de Syndic, M. HOFMANN a désiré s'y consacrer entièrement.

### Arrivées

Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER de Saint-Cergue et Mme Evelyne ROTH, de Genolier, élues municipales et en charges du dicastère « Ecoles » de leur commune, font leur entrée au sein du CoDir.

M. Cédric MARZER, municipal en place depuis la législature précédente et réélu, entre lui aussi au CoDir en qualité de représentant de Trélex. Bienvenue à eux trois et bonne législature.

### 10.2.7 Election à la Présidence du CoDir

Pour la première fois de l'histoire de l'AISGE, deux candidats briguaient la Présidence du CoDir lors de ce changement de législature ; Mme Regula ZELLWEGER, *vice-présidente de 2016-2021* et M. Scott ADAMS, *membre du CoDir 2016-2021*.



Figure 3 : Scott ADAMS - Président CoDir 2021-2026

Une élection par les membres du Conseil intercommunal a été organisée le jour de l'assermentation par M. le Préfet pour désigner le-la nouveau-elle Président-e.

C'est ainsi que M. Scott ADAMS a été élu à la majorité des membres et succède à Mme Florence SAGE.

Marié et père de 3 enfants, Scott ADAMS habite à Givrins depuis 20 ans.

Après une formation d'ingénieur en électronique, il a travaillé 12 ans comme manager dans des sociétés internationales avant de se tourner vers la formation des apprenti-e-s dans une école des métiers.

Après 7 années au Conseil communal de Givrins et 5 ans comme délégué à l'AISGE, il est élu à la municipalité et rejoint le Comité de Direction de l'AISGE en tant que responsable des bâtiments.

Sa première action en qualité de Président a été une volonté de réorganisation des différents dicastères qui régissent l'AISGE ; lors de la première séance du CoDir, le projet présenté à ses collègues a été reçu avec enthousiasme et les dicastères ont été répartis selon l'organigramme de la page ci-après ⇨

### 10.2.8 Séances du CoDir

Les séances du CoDir ont lieu en principe une fois par mois, généralement le mercredi soir. Les séances et les discussions du CoDir ne sont pas publiques, de même que les procès-verbaux ; ils sont régis par la LPrD (*Loi sur la protection des données personnelles*)<sup>1</sup>. Les dossiers traités lors des séances du CoDir régissent les dicastères.

Le Directeur de l'établissement scolaire a été invité à participer aux séances du CoDir afin de maintenir un lien entre l'école et l'association scolaire.

A chaque séance, un procès-verbal est scrupuleusement rédigé par la secrétaire adjointe ; ces procès-verbaux sont reliés et conservés aux archives de l'association.

Les membres du CoDir ont siégé à quinze reprises durant l'année 2021.

<sup>1</sup> Loi sur la protection des données personnelles : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/172.65?key=1543934892528&id=cf9df545-13f7-4106-a95b-9b3ab8fa8b01>

### 10.2.9 Organigramme – législature 2021-2026

En début de législature le Comité de Direction a souhaité mieux intégrer les activités de l'Accueil de Jour (*NU-GA* *nursérie-garderie et UAPE unité d'accueil pour écolier*) dans l'organisation. En effet, plus de 80 collaborateurs-trices œuvrent dans ce dicastère qui accueille et encadre plus de 500 enfants par semaine. L'organigramme de l'AISGE a donc été remanié, avec un dicastère « Accueil de jour » et deux nouveaux dicastères ont été créés : le dicastère « Jeunesse » incluant le Centre de jeunes et le restaurant scolaire de Genolier, ainsi que le dicastère « Formation-Ecole » en charge de l'interface avec la Direction scolaire de l'EPSGE.

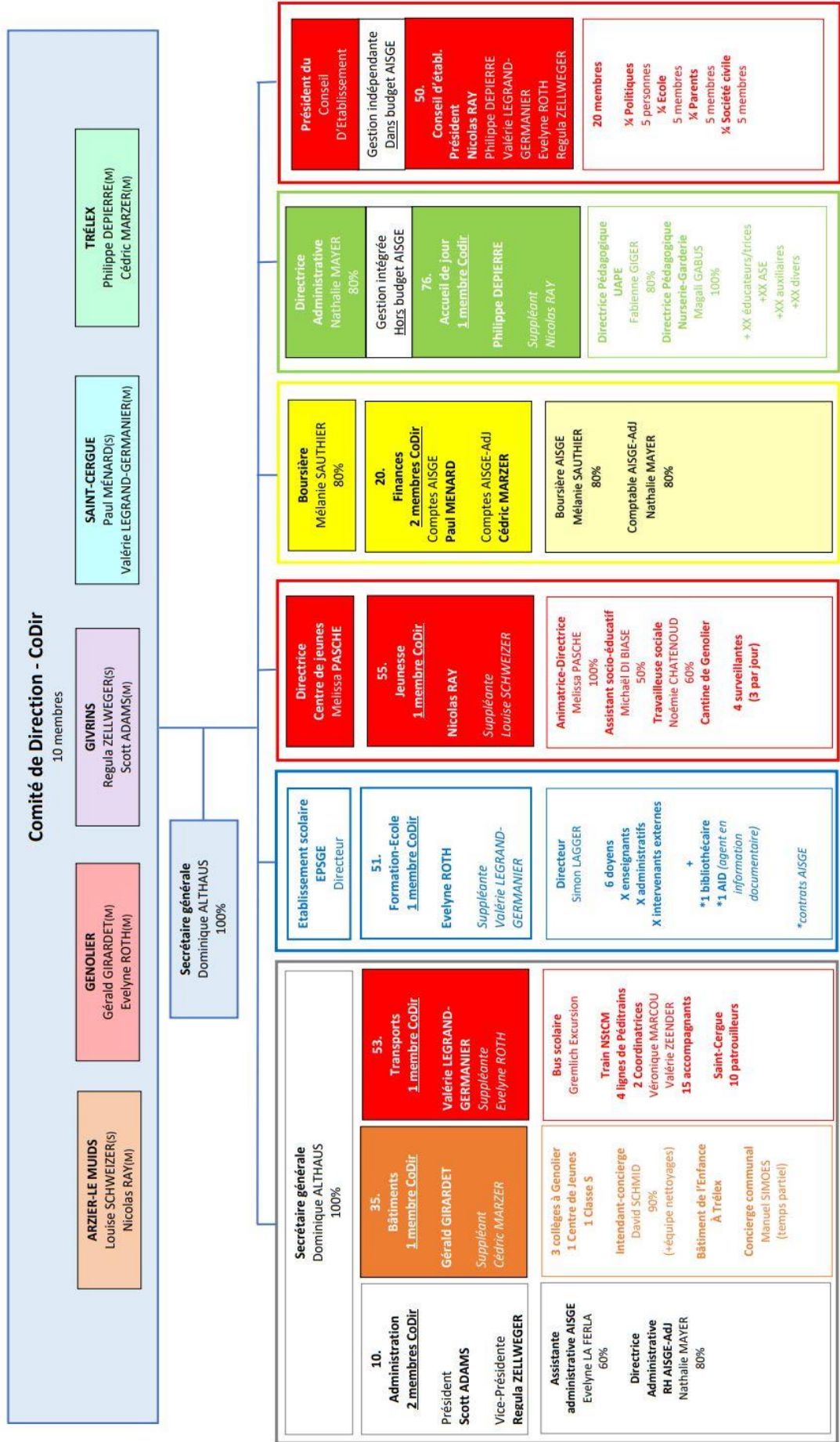


Figure 4 : image tirée de <https://www.google.com/comité-directeur>





**Organigramme Membres Codir et collaborateurs – selon décisions du 7 juillet 2021, modifié le 18 août 2021**



P:\AISGE-secrétaire\11\_ADMINISTRATION\10\_AUTORITES\10\_03\_CODIR\10.03.10\_DiagrammeLégitimité 2021-2026\AISGE\_organigrammeDirecteursCollab\_2021-2026\_ModifiéCoDir\_18082021.docx\08\_09\_2021\D.ALTHAUS

### 10.3 Conseil Intercommunal – au 31 décembre 2021

Le changement de législature a également apporté de nombreux départs et arrivées au sein des membres du Conseil intercommunal, ainsi qu'à la Présidence. Dans chacune des communes de nouveaux·elles conseiller·ère·s ont été élu·e·s et ont été délégué·e·s au CI en ce début de législature.

#### 10.3.1 Départ de François VAUTIER – Président de 2011 à 2021

M. François VAUTIER, *Président du CI de 2011 à 2021*, a décidé de ne pas renouveler son mandat politique au sein de l'AISGE. Il quitte la Présidence après 10 ans en ayant dirigé 27 séances, durant lesquelles ont été traités 68 préavis pour la bonne marche de l'AISGE. M. VAUTIER a connu des séances marquées par des débats nourris, des interruptions de séance, amendements et autres selon les avis divergeant des membres présents. Il s'est assuré que le processus démocratique soit assuré dans les meilleures conditions. Qu'il soit ici remercié pour son engagement et tout le travail fourni pour le bon déroulement des séances.

#### 10.3.2 Élection de Céline HELLER-BERGER - Présidente dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le 6 juillet 2021, lors de la séance d'installation des autorités par M. le Préfet FARGEON, Mme Céline HELLER-BERGER a été élue Présidente du CI pour 2021-2022. Membre du CI depuis le 23 septembre 2013, Mme HELLER-BERGER connaît très bien l'AISGE et son fonctionnement, nous lui souhaitons la bienvenue à la Présidence et nos vœux l'accompagnent pour les débats à venir.

#### 10.3.3 Composition du Conseil

Le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'AISGE. Il comprend :

- Une première délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- Une seconde délégation fixe composée pour chaque commune membre de trois délégués choisis par le conseil général ou communal, parmi ses membres.

Pour la première délégation, le suppléant ne participe aux séances qu'en l'absence du délégué désigné. (*Statuts AISGE art. 7*)

#### 10.3.4 Membres par commune au 31 décembre 2021

##### **Arzier-le-Muids**

BURBIDGE Jacqueline	conseillère communale
ESSEIVA Françoise	conseillère communale
MUFFAT Yann	municipal
RUFFET Natacha	conseillère communale
<i>DUGON Christian</i>	<i>municipal suppléant</i>

##### **Genolier**

BÉDAT Myriam	conseillère communale
DUNAND Noémie	conseillère communale
SCHLAEPFER Martin	conseiller communal
DARMON André	syndic
<i>COLOMBO Pascal</i>	<i>municipal suppléant</i>

## Givrins

BALLY Anne-Lise	municipale
DARRICAUX Nina	conseillère communale
MALHERBE VENDRELL Florence	conseillère communale
STROELE MOREL Murielle	conseillère communale
<i>BLUMENSTEIN Alain</i>	<i>municipal suppléant</i>

## Saint-Cergue

DELUZ Catherine	conseillère communale
GALIBOURD Gabriel	conseiller communal
PIGUET Sébastien	conseiller communal
MATHEZ Laurent	municipal
<i>MORINA Carole</i>	<i>municipale suppléante</i>

## Trélex

HELLER-BERGER Céline	conseillère communale
MARCOZZI Diane	conseillère communale
VOGEL David	conseiller communal
VOGEL Evelyne	municipale
<i>GIROD Evelina</i>	<i>municipale suppléante</i>

Le Conseil intercommunal nomme en son sein, à la fin de chaque année (*période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin*), son président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants. (*Statuts AISGE art. 6*)

### 10.3.5 Membres du bureau 2021-2022

HELLER-BERGER Céline	Présidente	Trélex
BÉDAT Myriam	vice-présidente	Genolier
STROELE MOREL Murielle	scrutatrice	Givrins
ESSEIVA Françoise	scrutatrice	Arzier-Le Muids
BURBIDGE Jacqueline	scrutatrice suppléante	Arzier-Le Muids
MALHERBE VENDRELL Florence	scrutatrice suppléante	Givrins
<i>ZEENDER Valérie</i>	<i>secrétaire non membre du Conseil intercommunal élue pour 5 ans</i>	

Le CI élit chaque année (*période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin*) une commission « Gestion/Finances » formée d'un représentant par commune, issu de ses rangs. (*Statuts AISGE art. 23*)

### 10.3.6 Membres de la commission Gestion/Finances 2021-2022

DARRICAU Nina	membre	Givrins
GALIBOURD Gabriel	membre	Saint-Cergue
MUFFAT Yann	membre	Arzier-Le Muids
SCHLAPFER Martin	membre	Genolier
VOGEL Evelyne	membre	Trélex

La Commission ad hoc « Bâtiments & terrains » n'est pas une commission permanente. Ses membres sont élus pour la durée de la législature.



### 10.3.7 Membres de la commission ad hoc « Bâtiments & terrains » - 2021-2026

BÉDAT Myriam	membre	Genolier
BURBIDGE Jacqueline	membre	Arzier-Le Muids
DELUZ Catherine	membre	Saint-Cergue
MARCOZZI Diane	membre	Trélex
MALHERBE VENDRELL Florence	membre	Givrins

### 10.3.8 Préavis 2021

Les membres du CI ont siégé à quatre reprises durant l'année 2021, quinze préavis leurs ont été soumis en 2021 selon le détail ci-dessous :

01/2021	Relatif à des demandes de crédit de <u>CHF 160'000.00 TTC</u> pour l'achat de 6 portacabines et de l'équipement initial nécessaire et de <u>CHF 170'000.00 TTC</u> destiné à la création et aux coûts de fonctionnement de juillet à décembre 2021 d'un centre de jeunes à Genolier
02/2021	<i>Le préavis 02/2021 a été intégré au 01/2021 ci-dessus</i>
03/2021	Concernant une demande de crédit de <u>CHF 81'000.00 TTC</u> destiné à un audit d'évaluation de l'organisation, préconisation et accompagnement du changement des secteurs d'activités de l'AISGE
04/2021	Relatif à une demande de crédit de <u>CHF 123'000.00 TTC</u> destiné à l'achat de 6 portacabines consacrés à une nouvelle salle de classe à Genolier financé par un emprunt ou la trésorerie courante
05/2021	Concernant le règlement des transports scolaires des communes de l'AISGE : Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, Saint-Cergue et Trélex
06/2021	Relatif aux comptes 2020 AISGE-Ecole et son rapport de gestion
07/2021	Relatif aux comptes 2020 AISGE-Accueil de jour et son rapport de gestion
08/2021	Relatif à une demande de crédit de <u>CHF 213'258.00 TTC</u> destiné à l'équipement de 26 classes avec des systèmes interactifs
09/2021	Relatif à une demande de crédit de <u>36'000.00 TTC</u> destiné à financer l'investissement concernant la pose de 22 caméras de vidéosurveillance sur le site scolaire de Genolier
10/2021	Concernant le règlement du Conseil d'établissement de Genolier et environs (EPSGE) pour les communes d'Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, Saint-Cergue et Trélex
11/2021	Concernant le traitement des indemnités des membres du CoDir (Comité de Direction) pour la législature 2021-2026 et une demande de crédit extrabudgétaire de <u>CHF 40'000.00</u> pour 2021
12/2021	<i>Numéro non attribué</i>
13/2021	Relatif au budget 2022 AISGE-Ecole
14/2021	Relatif au budget 2022 AISGE-Accueil de jour
15/2021	Relatif aux dépenses extraordinaires de la législature 2021-2026
16/2021	Relatif aux autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026
17/2021	Concernant une demande de crédit de <u>CHF 22'500.00 TTC</u> destiné à des projections démographiques pré et scolaires et analyse des besoins en infrastructures 2025-2040

Tous les préavis 2021 ont été acceptés par les membres du Conseil intercommunal.

## 10.4 Personnel au 31 décembre 2021

Le nombre global de collaborateurs est resté stable en 2021, malgré divers changements qui ont eu lieu durant l'année et dont vous trouverez le détail dans les chapitres des dicastères.

### 10.4.1 Liste des collaborateurs par secteur d'activités

<b>Secrétariat général</b> à Genolier	1 Secrétaire générale (100%) 1 assistante administrative (60%) 1 boursière comptable (80%)	2.4 ETP
<b>Bâtiments AISGE</b> à Genolier Le Cordex, L'Oujon, Le Montant Portacabines Centre Jeunes et Classe S	1 intendant-concierge (90%)	0.9 EPT
<b>Centre de jeunes et cantine</b> à Genolier	1 Directrice du centre (15%) 2 animateur·trice·s socio-éducatifs (160%) 4 surveillantes de cantine (90%)	2.65 ETP
<b>Péditrains</b> Entre La Cure et Genolier	2 coordinatrices 15 accompagnant·e·s	1520 h/an réparties sur les 15 personnes
<b>Patrouilles scolaires</b> à Saint-Cergue	1 coordinatrice 9 patrouilleur·euse·s	684 h/an réparties sur les 9 personnes
Surveillance bus à Trélex	1 surveillante	228h/an
<b>AISGE - Accueil de jour</b> <b>Administration</b> à Trélex	1 Directrice administrative 2 Directrices pédagogiques 2 assistantes administratives	170 ETP
<b>UAPE</b> À St-Cergue, Arzier-Le Muids, Givrins et Trélex	4 éducateur·trice·s 11 ASE-assistant·e·s socio-éducatifs 16 auxiliaires 7 intendant·e·s	21.70 ETP
<b>NU-GA</b> À St-Cergue, Arzier-Le Muids et Trélex	12 éducateur·trice·s 10 ASE-assistant·e·s socio-éducatifs 6 auxiliaires 1 intendant·e	21.52 ETP

## 10.5 Secrétariat général

Les trois personnes en charge du secrétariat général et de la comptabilité de l'AISGE sont : la Secrétaire générale, l'assistante administrative et la boursière-comptable. Ces trois collaboratrices travaillent étroitement ensemble et ont, toutes trois, connaissance de tous les dossiers en cours, pour un bon suivi et les soutiens indispensables aux membres du CoDir en charge des différents dicastères.

L'AISGE gère l'organisation des transports pour plus de 1'200 élèves venant des cinq communes. Ce dicastère nécessite, à lui seul, de nombreux courriers en début d'année scolaire à l'ensemble des élèves, ainsi que l'établissement des listes de présence pour les accompagnants Péditrain.

Ci-dessous, résumé des principales tâches par secteur d'activité.

Afin de fournir le support administratif nécessaire au fonctionnement du tout nouveau Centre de jeunes, deux augmentations du temps de travail ont été nécessaires :

- pour la Secrétaire générale : augmentation du temps de travail de 90% à 100% dès le 1<sup>er</sup> juillet
- pour la boursière-comptable : augmentation du temps de travail de 70% à 80% dès le 1<sup>er</sup> juillet

### 10.5.1 Leurs missions

- Gestion de l'administration générale et des dossiers de tous les dicastères (*hormis l'Accueil de jour qui a son administration propre*)
- Organisation et suivi de l'ensemble du personnel (*hormis l'Accueil de jour-idem ci-dessus*)
- Organisation et suivi du bon fonctionnement des transports scolaires pour la totalité des élèves du Primaire et du Secondaire
- Organisation et suivi de l'entretien général des bâtiments appartenant à l'AISGE (*3 collèges et 2 bâtiments en Portacabines à Genolier et 1 bâtiment de l'Enfance à Trélex*)
- Soutien et suivi administratif, organisationnel et financiers du dicastère Jeunesse (*Centre de Jeunes et Cantine*)

### 10.5.2 Leurs responsabilités par secteur d'activités

#### Administration et comptabilité

- Tâches administratives : secrétariat général et gestion comptable
- Gestion RH : horaires et tâches du personnel, recherche de personnel, établissement des contrats de travail, certificats de travail, entretiens de fin d'année et durant toute l'année assure le suivi du personnel
- Gestion financière : contrôle et visa de la totalité des factures (*+de 2000 pièces comptables en 2021*)
- Gestion financière : contrôle et suivi des dépenses selon budget octroyé par le CI
- Comptes - boucléments : des répartitions des coûts aux communes et rédaction du rapport de gestion
- Budget : préparation du budget en collaboration avec les responsables de dicastères
- Préavis : rédaction selon décisions du CoDir et besoins spécifiques des dicastères
- Relations avec les parents : informations, demandes, plaintes, et divers...

#### Séances Codir – ci - Dicastères

- Préparation des OJ, participation aux séances du Codir, prise des PVs (*15 en 2021*)
- Transmission de tous documents nécessaires au CI et participation aux séances des commissions (*6 en 2021*)
- Organisation et participation aux séances de dicastères avec suivi des décisions

#### Transports scolaires

- Planification des horaires des bus scolaires pour les élèves du Primaire des villages de Genolier-Givrins-Trélex.
- Organisation des accompagnements Péditrains pour les élèves du Primaire des villages de Genolier, Le Muids, Arzier, La Chèvrerie, Saint-Cergue et La Cure
- Gestion des listes d'élèves : aux bus scolaires et aux Péditrains
- Suivi des deux prestataires (*bus et train*) et gestion du matériel

## Cantine et Centre de jeunes à Genolier

- Gestion administrative et comptable en collaboration de la Directrice du Centre de jeunes

*Le préavis 01/2021 prévoyait initialement cette gestion au sein de l'administration de l'Accueil de jour. Pour des raisons de surcroît de travail dans cette administration, ces tâches ont été confiées au secrétariat générale AISGE-Ecole. La proximité du Centre de jeunes et du secrétariat général ont démontré l'efficacité de ce choix, tant pour toutes les questions administratives, financières que celles liées au bâtiment nouvellement installé.*

## Bâtiments AISGE

- Organisation des plannings et cahiers des charges de nettoyages quotidiens des bâtiments AISGE avec l'entreprise externe engagée
- Maintient et surveillance des normes sanitaires anti-Covid
- Organisation et planification de l'entretien technique et des réparations dans les bâtiments avec la collaboration de l'intendant-concierge à Genolier et de l'employé communal en charge des bâtiments à Trélex (*séances hebdomadaires avec l'intendant-concierge de Genolier et séance ponctuelles avec le concierge de Trélex*)
- Gestion des fournisseurs, du matériel et mobilier etc... (*en relation avec les deux concierges titulaires*)

## 10.5.3 Informatique / Bureautique

### GED – Gestion électronique des documents

Le système de GED (Gestion Electronique de Documents) permet à chaque membre du CoDir de consulter les documents de son dicastère depuis son ordinateur de municipalité ou personnel.

La situation sanitaire qui sévit depuis 2020 a engendré de plus en plus de séances et de consultation des documents par ordinateur interposé. Une mise à jour du programme en place a incité le nouveau Président du CoDir à se tourner vers une version plus adaptée aux nouveaux besoins de communication virtuelle, afin d'assurer une information optimisée lors des séances à distance.

De plus, le Président du CoDir et le responsable des « Finances » ont demandé qu'une procédure unifiée pour toutes les commandes de mobiliers et matériels scolaires, ainsi que les commandes propres à la gestion de l'AISGE soit centralisées au Secrétariat général, afin d'assurer un suivi plus adapté des dépenses en lien avec le budget alloué par le CI, une option spécifique à cette gestion sera effective avec le futur programme GED.

### ABACUS – gestion des salaires

Les administrations fédérales et cantonales exigent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la transmission, par voie informatique, de tous les des documents liés aux salaires. Le CoDir a été contraint de changer de programme et s'est tourné vers la version ABACUS, déjà utilisée pour les salaires du personnel de l'Accueil de jour. Le surcoût de cet achat est présenté dans les « dépenses extraordinaires » qui n'avaient pas été portée au budget.

## Ordinateurs portables

Les trois collaboratrices du secrétariat général ont été équipées d'ordinateurs portables en 2020, elles peuvent ainsi, grâce aux sauvegardes OfiCloud, travailler de manière autonome depuis leur domicile et au besoin, lors des différentes séances dans les cinq communes ou lors des séances du CoDir en visio-conférence.

### 10.5.4 Site internet

Le site renseigne les parents des enfants scolarisés des cinq communes de l'AISGE, sur les transports scolaires et l'organisation générale de l'AISGE.

Le nouveau site est maintenant en pleine capacité d'exploitation et les messages « Push » pour informer les parents en temps réel sur divers sujets concernant leur-s enfant-s a été utilisé à plusieurs reprises durant l'année 2021 à satisfaction de tous. Le site, précédemment géré par la Secrétaire générale, l'est maintenant par l'assistante administrative qui est quotidiennement en lien avec les parents et les coordinatrices Péditrains, mais également régulièrement avec les prestataires des transports (*Bus et trains*), ainsi qu'avec le secrétariat scolaire pour des informations ponctuelles.

### 10.5.5 Archives

Les archives électroniques de la GED sont conservées dans une banque de données « I-Cloud » gérée par notre fournisseur informatique, selon un cahier des charges précis. Les archives « papier » sont conservées au secrétariat général dans une armoire anti-feu prévue à cet effet ; elles sont gérées par la Secrétaire générale qui applique les directives de la LArch (*Loi sur l'archivage*)<sup>2</sup> et son *règlement d'application*<sup>3</sup>.



Figure 5 : image tirée de al-anon.org

Les associations intercommunales, de même que les communes, ont l'obligation de faire relier les documents tels que : procès-verbaux du Codir, du CI, ainsi que les comptes annuels.

Lors de la visite préfectorale annuelle de 2021, Mme le Préfet a pu constater et valider la bonne tenue des archives de l'association ; elle a pu consulter tous les documents demandés avec une facilité d'accès qu'elle a apprécié. Elle y a dûment apposé son sceau sur les divers les documents présentés.

L'année 2021 marquée par la fin d'une législature, la totalité des documents originaux du CI ont été transmis au secrétariat général afin qu'ils soient dûment reliés. De 2 livres pour la législature 2011-2016, ce sont 4 livres qui ont été nécessaire pour la législature 2016-2021 ; le grand nombre de préavis présentés durant cette législature en sont la principale raison.

<sup>2</sup> Loi sur l'archivage : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/432.11?key=1550490642908&id=f09bdf70-5553-4116-b2df-82226faac73a>

<sup>3</sup> Règlement d'application : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/432.11.1?key=1550490763625&id=6a67c756-74fa-4a85-8618-51d0f829c062>

## 20. Finances

### 20.1 Introduction

L'année 2021 a été marquée par les changements de législature et de l'organisation des dicastères AISGE. A l'interne du dicastère « Finances », deux membres du CoDir sont maintenant responsables respectivement des budgets et comptes comme suit : M. Paul MÉNARD est responsable du budget et des comptes de l'AISGE-Ecole et M. Cédric MARZER est responsable du budget et des comptes de l'AISGE-Accueil de jour. Consécutivement à cette nouvelle organisation, la soussignée a été nommée en qualité de nouvelle « cheffe de service » du dicastère « Finances » et gère la comptabilité et les finances de l'AISGE, sous la responsabilité de la Secrétaire générale.

Côté « Finances », divers emprunts ont été renouvelés, toujours à taux négatifs en raison de la situation des marchés boursiers, ce qui est propice aux comptes de l'AISGE. Le budget 2021 dans sa globalité a pu être largement respecté, malgré les dépenses extrabudgétaires décrites ci-après.

L'autre fait marquant de 2021 dans le travail de boursière-comptable a été l'acquisition du programme Abacus, qui permet l'envoi de tous les documents officiels aux instances cantonales et fédérales. Ce programme de gestion des salaires a nécessité un travail de mutation conséquent, ainsi qu'une formation qui se sont très bien déroulés grâce à l'appui professionnel de Mme FERNANDEZ d'Ofisa. Toutes les spécificités induites par la grande diversité de nos collaborateurs, particulièrement pour les salaires horaires, sont maintenant paramétrées et sont un support très précieux aux paiements et la comptabilisation des salaires et des assurances sociales y afférentes.

Pour clore mon message, je vous fais part de l'ouverture du Centre de Jeunes qui a engendré de nouveaux comptes et un travail hebdomadaire conséquent pour sa gestion; une augmentation du taux d'occupation du poste de boursière-comptable a été nécessaire, il est maintenant de 80%.

Mélanie SAUTHIER, *boursière-comptable*  
Service des finances AISGE-Ecole



Figure 6 : image tirée de : <https://www.google.com/search=finances+dessin>

## 20.2 Plan comptable

Le plan comptable utilisé par l'AISGE est basé sur le même que celui utilisé dans les communes, tout en ayant ses propres spécificités selon la configuration des écoles et communes de l'association. Les niveaux des élèves et les villages concernés par les comptes sont spécifiés en complément d'information du numéro de compte.

En 2021, deux nouveaux comptes « Bâtiments » ont été ouverts suite à l'achat par l'AISGE de deux blocs de 6 portacabines, l'un destiné au Centre de jeunes et l'autre destiné à une classe de classe pour des élèves du Secondaire.

Un nouveau compte de « Fonctionnement » a également été ouvert pour la gestion du Centre de jeunes. Ces trois comptes figurent en vert dans la liste ci-dessous.

### Plan comptable 2021

- 3500 bâtiment L'Oujon à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3501 bâtiment de l'Enfance à Trélex (*propriété de l'AISGE*)
- 3502 bâtiment Le Cordex à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3503 bâtiment Le Montant à Genolier (*loué à la commune de Genolier*)
- 3504 Portacabines Centre de jeunes NOUVEAU dès avril 2021 (propriété de l'AISGE)
- 3505 Portacabines Classe S – sis L'Oujon NOUVEAU dès avril 2021 (propriété de l'AISGE)
- 5000 administration (*administration générale de la totalité des dicastères et des élèves*)
- 5101 enseignement primaire P1 (*Genolier-Givrins-Trélex*) concerne les élèves 1P-6P en classes à Givrins et Trélex
- 5102 enseignement primaire P2 (*Arzier-Le Muids-Saint-Cergue*) concerne les élèves 1P-6P en classes à Arzier et Saint-Cergue
- 5200 enseignement secondaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 7P-8P et 9S-11S en classes à Genolier
- 5300 enseignement spécialisé (*les 5 communes*) concerne les élèves 1P-11S
- 5500 centre de jeunes (NOUVEAU dès avril 2021) concerne les élèves 7P-11S
- 5600 service médical et dentaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 1P-11S
- 5700 camps et voyages primaires et secondaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 5P-11S
- 9 BILAN
- 900 comptes de fonctionnement
- 91 ACTIF
- 92 PASSIF

Le plan comptable AISGE est conforme en tous points au *RCCom (Règlement sur la comptabilité des communes)*<sup>4</sup> qui régit également les comptes de l'association intercommunale.

<sup>4</sup> *Règlement sur la comptabilité des communes :*

<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/175.31.1?key=1550402003444&id=a49d3cec-88cc-4a0f-93d2-9528d0a0e770>



## 20.3 Répartition des frais d'exploitation

Selon l'art 29 des statuts de l'AISGE :

*« Tous les frais d'exploitation de l'AISGE, sous déductions d'éventuelles recettes, sont répartis entre les communes associées.*

*La quote-part des communes associées est déterminée :*

- a) par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;*
- b) par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné. »*

EXCEPTION pour la répartition des coûts du Centre de jeunes, selon le Préavis 01/2021 relatif à des demandes de crédit pour l'achat et le fonctionnement du Centre de Jeunes, une répartition différente a été admise par le Conseil Intercommunal soit :

- c) le financement des coûts liés au centre de jeunes est réparti à parts égales, soit 20% des coûts par commune membre de l'AISGE.*

Cette répartition de 20% par commune est appliquée pour les coûts du bâtiment (comptes 3504) et les coûts de fonctionnement (comptes 5500).

### 20.3.1 Exercice comptable

L'exercice comptable court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (*art. 31 statuts AISGE*). Le budget est établi en août-septembre avec le nombre d'élèves de la rentrée d'août en cours au moment de sa rédaction. Le budget est adopté par le Conseil Intercommunal en septembre, il concerne l'année civile suivante avec un changement de nombres d'élèves, de répartitions d'élèves dans les différents collèges et niveaux scolaires au mois d'août ; il s'agit pour le CoDir et la Direction scolaire de gérer ce budget au plus près des montants alloués, ce qui n'est pas toujours aisé, la fluctuation d'arrivées et départs d'élèves étant de plus en plus importante chaque année et difficilement quantifiable précisément plus d'une année à l'avance.

### 20.3.2 Présentation des comptes

Comptablement, les comptes de fonctionnement sont bouclés au 31 décembre et répartis en charge des communes ; ces comptes repartent à zéro chaque 1<sup>er</sup> janvier. Les seuls reports sur l'année suivante sont les actifs et passifs.

Pour faciliter la lecture et compréhension des comptes, les commentaires détaillés des mouvements figurent directement sur les feuilles des comptes du préavis.

## 20.4 Dépenses extrabudgétaires

Le CoDir a utilisé ses compétences de « dépenses extrabudgétaires » afin de pouvoir faire face durant l'année 2021 aux différentes exigences, cantonales, fédérales ou de situations exceptionnelles, ne pouvant être repoussées à 2022.

Pour rappel les montants extrabudgétaires accordés par le CI sont :

- a) Pour la législature 2016-2021 de CHF 20'000.00 par cas ; jusqu'au 30 juin 2021



b) Pour la législature 2021-2026 de CHF 50'000.00 par cas ; soit dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Les membres du CoDir ont utilisé avec discernement les montants décrits ci-après par catégorie de comptes.

#### 20.4.1 Genolier - Traitements concierges – contrats d'entretien des bâtiments

Deux comptes sont concernés par la décision suivante, à savoir les comptes 3011.06 – Traitements Concierges et 3141.01 – Entretien des bâtiments – contrats.

Le budget 2021 prévoyait : *« l'engagement d'une agente de propreté afin d'avoir une 2<sup>e</sup> personne présente dans les écoles de Genolier (important lors des absences maladies/vacances de l'intendant-concierge, mais également pour le suivie3 des nettoyyages et désinfections quotidiens ».*

Un salaire brut de CHF 55'328/an pour un 90% a été budgété dans les comptes « 3011.06 Traitements – concierges » par bâtiments et selon la répartition suivante : 3500 - 52%, 3502 – 35% et 3503 – 12%. A ce salaire étaient ajoutés les différentes charges sociales, pour un montant d'environ 12,5% du salaire brut soit CHF 6'900/an; le montant total budgété pour un-e employé-e de plus était de CHF 62'258/an.

Au moment d'activer la procédure de recherche du personnel, le CoDir a préféré conclure un contrat avec l'entreprise CTA, garantissant la présence quotidienne d'une deuxième personne durant les 52 semaines par an. Le contrat conclu avec CTA est de CHF 83'940/an et est comptabilisé, selon la même clé de répartition que le salaire prévu, dans les comptes 3141.01. La différence supplémentaire de coût est compensée par la présence sur 52 semaines et assure également les nettoyyages d'été qui, précédemment étaient confiés à des étudiants.

#### 20.4.2 Trélex - Bâtiment de l'Enfance - Traitements concierges – contrats d'entretien des bâtiments

La salle de cantine, les bureaux PPLS, ainsi que les communs de l'immeuble étaient entretenus par une concierge, employée de la Commune de Trélex, jusqu'au 31 décembre 2020. Le coût de cette conciergerie, facturé par la Commune de Trélex, était comptabilisé dans le compte 3141.00 Entretien des bâtiments et conciergerie. L'AISGE, en accord avec la Commune de Trélex a choisi de reprendre la gestion totale des nettoyyages et entretien dès le 01.01.2021. Pour des raisons pratiques évidentes, tant de personnel, que de machines et produits d'entretien, l'entreprise CTA, déjà mandatée pour les locaux de l'Accueil de jour, a été sollicitée pour assurer les nettoyyages des de l'ensemble du bâtiment et un contrat complémentaire a été conclu. En raison de la pandémie, des nettoyyages complémentaires ont été demandés, accompagnés de désinfections importantes dans les locaux utilisés par la petite enfance et le personnel encadrant. Les coûts de ces contrats figurent dans le compte 3501.3141.01 Entretien des bâtiments – contrat pour un montant facturés de CHF 23'417.70, contre un montant budgété de CHF 3'000.00.

#### 20.4.3 Achats et consommations de combustibles

En raison de la forte contagiosité du virus Covid, les établissements scolaires et les communes ont reçu les instructions suivantes édictées par la DFJC (*Département de la formation, de la jeunesse et de la culture*) : *« Pour limiter la propagation du virus par aérosols, toutes les portes des locaux doivent rester ouverte dans la mesure du possible. De plus, chaque local doit être aéré au minimum 15 minutes au début de chaque période (soit toutes les 45 minutes) ».*

Cette mesure, observée durant toute l'année, mois d'automne et hiver compris, le chauffage a été sollicité bien plus que les années précédentes et a engendré de forts dépassements de budgets comme suit :

L'Oujon	3500.3124.00	Coûts 2021 <u>CHF 99'206.15</u>	Budget 2021 <u>CHF 85'000.00</u>
Bâtiment Enfance	3501.3124.00	Coûts 2021 <u>CHF 20'262.15</u>	Budget 2021 <u>CHF 18'500.00</u>
Le Cordex	3502.3124.00	Coûts 2021 <u>CHF 91'145.70</u>	Budget 2021 <u>CHF 60'000.00</u>

Pour rappel, l'AISGE est locataire du Collège Le Montant et paie un loyer annuel fixé par convention et qui comprend le chauffage.

#### 20.4.4 Genolier - Entretien des bâtiments – Travaux dans Le Montant

L'AISGE loue le collège à la Commune de Genolier, mais est tenue de l'entretenir selon les règles établies pour les locataires.

Les robinets des WC filles et garçons ont dû être changés en raison de leur vétusté. L'AISGE a profité de faire installer des robinets à « bouton pression » pour éviter les robinets restés ouverts durant de longues heures de jour ou de nuit ! Coûts des travaux non prévus CHF 4'379,80. Cette dépense extrabudgétaire est comptabilisée dans le compte 3503.3141.00 : Coûts 2021 CHF 8'847.40, budget 2021 CHF 5'000.00.

#### 20.4.5 Genolier - Entretien des bâtiments – contrats

Les comptes 3141.01 – Entretien des bâtiments – contrats ont vu s'ajouter des contrats supplémentaires et non prévisibles au moment de l'élaboration du budget, à savoir l'acquisition de deux bâtiments supplémentaires en portacabines ouverts en août 2021 et dont les nettoyages ont été ajoutés au contrat existant.

#### 20.4.6 Genolier - Dégâts d'élèves

Les dégâts d'élèves entraînant des réparations plus ou moins importantes dans les bâtiments de Genolier, il a été décidé de séparer ces coûts pour permettre une meilleure vision de l'entretien courant, des réparations nécessaires suite aux déprédations volontaires de certains élèves. Les dégâts les plus importants et qui ont engendrés des dépenses conséquentes ont été perpétrés dans le Collège Le Cordex ; ils ont nécessité des travaux de réparation pour un montant de CHF 35'477.60.

Un compte 3141.001 – Entretien des bâtiments – dégâts a été ouvert pour chaque bâtiment de Genolier.

#### 20.4.7 Administration générale – comptes 5000

Le changement de législature avait été anticipé dans les montants portés au budget, par contre, différents éléments imprévisibles sont intervenus et ont engendrés des dépassements de budget dans les comptes suivants :

##### 3003.01 Jetons de présence du Conseil intercommunal

Les montants des vacations ont été augmentés dès le 01.07.2021 pour la nouvelle législature

##### 3003.03 Vacations Codir

Préavis 11/2021 adopté le 17.03.2021 ; les vacations précédemment payées par les Communes maintenant sont à charge de l'AISGE depuis le 01.07.2021 pour la nouvelle législature

### 3011.00 Traitements – Bourse

Le taux de travail a été augmenté de 70 à 80% dès le 01.07.2021

### 3011.01 Traitements – Secrétariat général

Le taux de travail a été augmenté de 90 à 100% dès le 01.07.2021

### 3011.08 Traitements – Secrétariat

Une indemnité de départ a été versée à la secrétaire sortante, sur décision du tribunal des Prud'hommes.

### 3061.00 Frais pour usage de véhicules privés

Préavis 11/2021 vacances CoDir + frais de véhicules

### 3151.00 Entretien d'objets mobiliers et d'inst. Techniques

Achat d'un nouveau programme de gestion des salaires « ABACUS » : l'AISGE a été contrainte de faire l'acquisition en cours d'année d'un nouveau programme afin de remplir toutes les conditions aux normes fixées par la Confédération quant à la transmission des documents tels que : certificats de salaire et déclarations d'impôts à la source.

Le programme utilisé par l'AISGE datait de 2014 et aucune mise à jour n'était plus possible afin de remplir les exigences de la Confédération.

Le choix du programme ABACUS a été dicté par le souci d'unification des administrations, générale et accueil de jour ; ce programme étant déjà en fonction à l'accueil de jour.

Pour cet achat qui n'avait pas été prévu au budget 2021 et qui ne pouvait être repoussé à 2022, les montants dépensés et comptabilisés pour l'acquisition, l'installation et la formation du programme figurent sous 5000.3151.00 pour un montant total de CHF 12'643.95.

### 3151.01 Entretien d'objets mobiliers et d'inst. Techniques - Contrats

Le montant extrabudgétaire de CHF 11'252.90 est consécutif à l'acquisition de la licence Abacus, ainsi qu'à l'augmentation du contrat de maintenance informatique y relatif ; le montant du dépassement de budget figure au compte 5000.3151.01.

### 3181.00 Frais de ports, CCP et frais divers

Dès 2021, PostFinance n'offre plus d'intérêts positifs sur les comptes, mais facture des frais sur avoir. Cette nouvelle politique financière n'avait pas été budgétée ; coûts 2021 CHF 5'509.10, budget CHF 4'000.00.

### 3185.00 Honoraires et frais d'expertises

En plus des honoraires habituels de l'expertise comptable de la Fiduciaire, un montant de CHF 12'924.00 a été payé pour un audit adopté par le préavis 03/2021.

## 20.4.8 Fonctionnement Ecole Primaire et Secondaire

### 5101.3011.09 Traitements – Surveillants de bus

Une surveillance des élèves à leur arrivée en bus et à la sortie des classes avant l'arrivée du bus afin d'assurer la sécurité des élèves. Obligation sécuritaire exigée par la LEO (*Loi sur l'enseignement obligatoire*).

#### 5102.3011.08 Traitements – Surveillants Péditrains

L'accompagnement des élèves est très apprécié des parents qui sont de plus en plus nombreux à y inscrire leurs enfants. En 2021, plusieurs lignes ont été quotidiennement utilisées par plus de 12 enfants par trajets ; cela a nécessité l'engagement d'un 2<sup>e</sup> accompagnant. Les coûts des traitements ont ainsi dépassé le budget prévu pour un seul accompagnant : Coûts 2021 CHF 118'552.80, budget CHF 114'000.00.

#### 5102.3111.04 Achats de mobilier, matériel, machine – scolaire nouvelle classe

Au moment de l'élaboration du budget 2021, le CoDir avait prévu l'ouverture d'une classe par niveau primaire. L'évolution de la croissance de la population a nécessité l'ouverture de 2 classes à Arzier-Le Muids à la rentrée d'août 2021. Le bâtiment CCS étant déjà entièrement occupé, l'achat de portacabines a été nécessaire pour loger les élèves des deux classes, 3P et 5P, achat effectué par la commune en tant que bâtiment communal. Le budget de l'équipement d'une nouvelle classe était prévu à CHF 25'000.00 ; la dépense obligatoire pour l'accueil de ces élèves dans deux nouvelles classes a été comptabilisée à CHF 46'177.45 ; cela représente une dépense extraordinaire de CHF 21'177.45.

#### 5102.3662.02 Frais de transport Nyon-St-Cergue – Abonnements surveillants

Frais consécutifs à l'engagement d'accompagnants supplémentaires.

#### 5200.3111.02 Achats de mobilier, matériel, machine – administratif

L'agrandissement de la zone administrative a permis une réorganisation des documents scolaires courants et d'archives. Un local protégé encore vacant au 1<sup>er</sup> sous-sol du collège L'Oujon a été pourvu d'étagères adaptées aux boîtes d'archives.

#### 5300.3522.02 Participation Ecole-Famille

L'AISGE a conclu une convention avec la Ville de Gland et l'AISE (*Association intercommunale scolaire de l'Esplanade de Begnins*) afin de partager les compétences d'une conseillère Ecole/Famille et se répartir les frais inhérents à cette fonction. Devant subvenir auprès de plus en plus de familles et faire face à de nombreuses situations très critiques au sein de l'école et des villages, le poste a dû être drastiquement augmenté à la rentrée scolaire. Dès août 2021, le poste à 37,5% a passé à 75% uniquement pour les élèves fréquentant l'EPSGE. Le coût à la charge de l'AISGE a augmenté d'autant. : coûts 2021 CHF 86'079.65, budget CHF 42'000.00.

### 20.5 Bilan final des comptes 2021

En conclusion, plusieurs comptes affichent un dépassement, mais dans la globalité, les dépenses sont inférieures à celles prévues au budget 2021 :

### 3 Domaines & Bâtiments

No	Comptes	Budget	Différence	%	Commentaires
3500	918'015.08	923'187.00	-5'171.92	-0.56%	Budget respecté
3501	63'326.09	-1'106.00	64'432.09	-5825.69%	Reprise conciergerie non budgété
3502	857'074.05	864'609.00	-7'534.95	-0.87%	Budget respecté
3503	53'289.45	63'475.00	-10'185.55	-16.05%	Budget respecté
3504	2'543.65	0.00	2'543.65		Nouveau bâtiment non budgété
3505	542.65	0.00	542.65		Nouveau bâtiment non budgété
<b>Totaux</b>	<b>1'894'790.97</b>	<b>1'850'165.00</b>	<b>44'625.97</b>	<b>2.41%</b>	<b>Excédents de charges</b>

### 5 Administration groupe scolaire Genolier et environs

No	Comptes	Budget	Différence	%	Commentaires
5000	497'351.19	421'310.00	76'041.19	18.05%	Divers non budgétés, voir détails s/comptes
5101	950'651.15	1'062'320.00	-111'668.86	-10.51%	Budget respecté
5102	344'983.02	376'152.00	-31'168.98	-8.29%	Budget respecté
5200	830'248.16	1'066'147.00	-235'898.84	-22.13%	Budget respecté
5300	150'112.00	106'200.00	43'912.00	41.35%	Augm taux emploi Ecole/famille non budgété
5500	86'799.50	0.00	86'799.50		Nouveau compte non budgété
5600	6'849.30	22'650.00	-15'800.70	-69.76%	Budget respecté
5700 S	45'769.16	134'893.00	-89'123.84	-66.07%	Budget respecté
5700 P1	7'088.40	7'308.00	-219.60	-3.00%	Budget respecté
5700 P2	7'432.95	8'806.00	-1'373.05	-15.59%	Budget respecté
<b>Totaux</b>	<b>2'927'284.83</b>	<b>3'205'786.00</b>	<b>-278'501.18</b>	<b>-8.69%</b>	<b>Budget respecté</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>4'822'075.80</b>	<b>5'055'951.00</b>	<b>-233'875.20</b>	<b>-4.62%</b>	<b>Budget total respecté</b>

La gestion des montants alloués par le Conseil intercommunal au CoDir AISGE, tant en matière de matériel et mobilier que pour leur fonctionnement, a été maîtrisé, malgré les nombreuses surprises légales et organisationnelles survenues en cours d'année, ainsi un montant total de CHF 233'875.20, prévu au budget, n'a pas été dépensé durant l'année 2021.

Les nombreuses restrictions imposées aux écoles avec des directives sanitaires strictes tout au long de l'année 2021 ont empêchés des activités telles que les camps, ce qui a contribué aux montants non utilisés mais prévus au budget.



Figure 7 : image tirée de : <https://www.google.com/search?q=comptabilité&client>

# 35. Bâtiments & terrains

---

## 35.1 Introduction

Sur décision des membres du CoDir responsables du dicastère, des travaux d'entretien et de mise aux normes ont été engagés depuis 2016 et se perpétuent en 2021, particulièrement dans le collège L'Oujon construit en 1984 (*voir détails ci-après*) ; dans le collège Le Cordex, de nombreux dégâts ont dû être réparés durant l'été 2021, grevant une grande part du budget alloué à l'entretien (*voir détails ci-après*).

Les normes d'hygiène, édictées par la Confédération et le Canton pour lutter contre le Covid, ont eu, cette année encore, une grande place dans nos nombreuses et différentes actions de nettoyages et entretiens des collèges.

D'autre part, l'engagement au 1<sup>er</sup> janvier d'une agente d'entretien à 100% (*sous contrat d'entreprise externe*) a permis la présence d'une personne durant les 52 semaines, assurant ainsi des nettoyages hors vacances scolaires, mais en présence des administratifs, ainsi que les « grands nettoyages » durant l'été.

Les trois collèges de Genolier nécessitent un entretien et des réparations quotidiens, ainsi que des révisions ponctuelles, essentielles à l'utilisation de toutes les installations et des locaux scolaires ; des séances régulières entre le membre CoDir en charge des bâtiments, la soussignée et l'intendant-concierge assurent le suivi de ces nombreux travaux, en cours, à prévoir et/ou imprévus. Puis, cette année, deux nouveaux bâtiments se sont ajoutés aux tâches existantes, avec le Centre de Jeunes et la Classe S en portacabines.

Un regard attentif est ainsi porté quotidiennement à ces trois collèges et aux deux portacabines par la soussignée en charge des bâtiments AISGE, sans oublier le Bâtiment de l'Enfance à Trélex.

*Dominique ALTHAUS Secrétaire générale  
Service des bâtiments et terrains*

## 35.2 Entretien

Les collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » à Genolier sont propriétés de l'AISGE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le bâtiment de l'Enfance à Trélex depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces bâtiments sont entretenus, à Genolier par un intendant-concierge et à Trélex par un employé communal ; les nettoyages quotidiens ont été confiés à une entreprise de nettoyage externe, la même à Genolier et à Trélex, pour un bon suivi des prestations requises.

En 2021, l'AISGE a acheté deux blocs de 6 portacabines ; le premier bloc avec WC à l'intérieur est destiné au Centre de jeunes et le deuxième bloc, sans WC, est lui destiné à accueillir une salle de classe complémentaire à L'Oujon.

Les frais d'entretien des bâtiments AISGE figurent dans la comptabilité sous les comptes 3500 (*L'Oujon-Genolier*), 3501 (*Bâtiment de l'enfance-Trélex*), 3502 (*Le Cordex-Genolier*), 3504 (*Centre de jeunes*) et 3505 (*Classe S*). Les bâtiments de Genolier, ainsi que les mobiliers et machines, sont entretenus et réparés par notre intendant-concierge lorsqu'il s'agit de petites réparations, ou par des entreprises spécialisées lorsqu'il s'agit de réparations plus conséquentes ou spécifiques. Afin d'assurer un entretien de qualité des bâtiments pour le maintien de bâtiments sains, un inventaire des travaux a été établi et avec l'aide de notre intendant-concierge, une maintenance par



ournus a été mise en place et a effectivement débuté en 2018. Les travaux d'entretien et de maintenance effectués pour chacun des bâtiments sont décrits sous chaque rubrique correspondante.

Le compte 3503 concerne le collège « Le Montant » qui est loué à la commune de Genolier. Ce compte comprend uniquement les charges d'entretien en qualité de locataire.

### 35.2.1 Collège L'Oujon (*comptes 3500*)



Figure 8 : Entrée principale - collège L'Oujon

Ce collège est composé de treize classes, trois laboratoires de sciences, deux ateliers « bois », un atelier « métallurgie », deux salles de musique, une salle de théâtre, une médiathèque, ainsi qu'un économat, un stockage du bois et un local d'archives scolaires. On y trouve également le secrétariat, les bureaux de Direction et les salles des maîtres ; la salle de gymnastique, accessible de l'extérieur, est mise à disposition de diverses sociétés locales en dehors des heures scolaires

#### Travaux 2021 prévus au budget

- Mise en conformité de l'ascenseur par le changement des tuyaux hydrauliques
- Traitement anti-mousse sur la totalité de la toiture (*ces travaux prévus en 2020 avaient été reportés en raison de la pandémie et du manque de personnel qu'elle a engendré chez notre prestataire*)

#### Travaux 2021 non prévus au budget

- **Bureau médiation** : un bureau a été libéré en fin d'année scolaire par une enseignante partant à la retraite. Ce bureau, situé dans la zone dite de « Santé » a été entièrement rénové, plafond et murs repeints, sol muni d'un nouveau revêtement et les lampes incandescentes ont été remplacées par des luminaires LED. Un nouveau mobilier a été installé. Cette pièce rénovée accueille, parents et/ou élèves, pour des entretiens dans un confort propice aux échanges.
- **Bureau de l'économat** : cette pièce est située au 1<sup>er</sup> sous-sol avec une grande vitre sur l'extérieur ; elle a été entièrement vidée pour une rénovation et un rafraîchissement bien nécessaire car restée sans travaux depuis sa construction en 1984. Là aussi, peinture fraîche sur tous les murs, élimination et remplacement de la moquette d'origine par un sol en pvc façon parquet. Les rideaux « d'époque » ont également été changés.
- **Bureau de l'intendant-concierge** : le loge du concierge située dans le hall d'entrée de L'Oujon ne répondait plus aux normes d'hygiène et d'espace minimum pour le travail de bureau que M. SCHMID doit effectuer quotidiennement ; il a été décidé de lui dédier l'espace non utilisé de l'ancien labo-photo situé au 2<sup>e</sup> sous-sol, là également avec une vitre sur l'extérieur pour une luminosité et un volume digne d'un bureau. Le local accueille

également un atelier équipé aux normes sécuritaires préconisées pour les nombreuses réparations dont est chargés M. SCHMID.

- **Local d'archives scolaires** : aménagement de l'espace avec des étagères métalliques
- **Lumières escaliers parking enseignants** : sécurisation des escaliers menant au parking des enseignants par l'apport d'un éclairage à détecteur de mouvement
- **Hall d'entrée** : installation d'une fontaine à eau (*sur demande des délégués de classe*)

#### Travaux 2021 d'entretien courant

- **Vitrages du préau couvert** : les joints de mastic ont été changés pour une étanchéité complète lors des jours de pluie.
- **Horloge extérieure** : réparation et remplacement de diverses pièces érodées par l'humidité
- **Vitres salle de gymnastique** : remplacement des filtres UV
- **Salle de gymnastique** : réparation du sol endommagé
- **Hall d'entrée** : réparation de l'éclairage de secours
- **Salles 315 et 318**: remplacement de moteur et réparation des stores
- **Economat et salle de médiation** : pose de nouveaux stores intérieurs
- **Installation de chauffage** : remplacement d'un servomoteur
- **Extérieur** : pose de poubelles de tri



Figure 9 : Poubelles de tri – Le Cordex



Figure 10: Poubelles de tri – L'Oujon

#### Préavis 07/2020 : Agrandissement de la zone administrative

Lors de l'adoption de ce préavis en 2020, les membres du CoDir l'avaient amendé avec une obligation pour eux d'installer deux couverts pour compenser l'espace couvert existant intégré à l'agrandissement de la zone administrative.

Durant l'été 2021, deux couverts ont été réalisés selon ces vœux ; l'un accolé au bâtiment L'Oujon et l'autre légèrement éloigné et pouvant également servir de couvert aux utilisateurs du terrain attenant.





Figure 11 : Préau couvert lié au bâtiment



Figure 12 : Préau couvert lié au bâtiment



Figure 13 : Préau couvert avec accès au terrain



Figure 14 : Préau couvert avec accès au terrain

D'autre part, de nombreuses réparations d'entretien courant ont été exécutées par notre intendant-concierge, tels que travaux de peinture, réparations de nombreux mobiliers dans les classes, casiers des élèves, etc...

Grâce à une bonne gestion des coûts, tout en effectuant les réparations et entretiens nécessaires pour la préservation de ce bâtiment, le budget a été respecté.

### 35.2.2 Collège Le Cordex (*comptes 3052*)

Ce collège est composé de dix-sept classes, dont deux salles d'AVI (Arts visuels), une salle d'informatique et une salle dit « Lieu ressources ». La salle de gymnastique double est accessible depuis l'extérieur et, elle aussi, mise à disposition des sociétés locales en dehors des heures scolaires.



Figure 15 : collège Le Cordex

#### Travaux 2021 prévus au budget

- **Ensemble du bâtiment** : contrôle obligatoire des installations électriques selon normes fédérales
- **Ensemble du bâtiment** : contrats d'entretien annuels de l'ascenseur, du système de ventilation, des systèmes d'alarmes et indication des chemins de fuite en cas de sinistres.

- **Tous les étages** : réfections des peintures, réparations des dégâts sur les murs et installation de plaques de renfort du sol à mi-hauteur comme protection

#### Travaux 2021 non prévus au budget

- **Toutes les classes** : révision et sécurisation de toutes les fenêtres
- **Toit - installation d'un haut-parleur extérieur** : installation de haut-parleur sur le toit pour une meilleure transmission des sonneries de début et fin de cours
- **Lieu ressource** : pose d'un store intérieur
- **Hall du rez** : installation d'une fontaine à eau *(sur demande des délégués de classe)*

#### Travaux 2021 d'entretien courant

- **Extérieur** : nettoyages des vitres par une entreprise avec nacelle
- **Extérieur haut des escaliers** : pose de poubelles de tri
- **Salle de gymnastique** : remplacement de deux vitres cassées
- **Rez** : remplacement de la porte d'armoire du matériel incendie

De même que pour le collège L'Oujon, l'intendant-concierge a effectué lui-même de nombreuses réparations d'entretien courant et dues à des dégâts volontaires d'élèves ; une bonne gestion des coûts a permis de ne pas dépasser le budget alloué.

#### 35.2.3 Bâtiment de l'enfance à Trélex *(comptes 3501)*

Ce bâtiment est la propriété de l'AISGE depuis le 31.12.2015. Il a été conçu pour l'accueil des élèves dans divers locaux distincts.

Au rez, une crèche-garderie et une UAPE nommée « Graines de Marmots », au 1<sup>er</sup> étage une cantine scolaire et des bureaux PPLS (Psychologie-psychomotricité en milieu scolaire).



Figure 16 : Bâtiment de l'Enfance

Ce bâtiment est opérationnel depuis août 2015 et chaque année les enfants sont de plus en plus nombreux à y être accueillis par des éducatrices, des assistantes socio-éducatives et des auxiliaires de vie. La proximité avec les deux écoles permet de proposer un lieu d'accueil optimal avant l'école le matin, à midi pour le repas et l'après-midi après l'école.

Ce bâtiment abrite aussi les bureaux PPLS pour la région ; leur installation au 1<sup>er</sup> étage avec accès direct depuis le garage, permet une confidentialité des usagers très appréciées par les parents et les responsables PPLS.

De bonne construction et très récent, ce bâtiment demande un minimum de frais d'entretien et les usagers en prennent soin ; les réparations minimales ont été effectuées par le concierge communale

La bonne gestion de ce bâtiment a permis de respecter le budget alloué.

### 35.2.4 Collège Le Montant (*compte 3503*)

Ce collège, construit en 1912, accueille deux salles de classes 7P-8P, deux salles « d'activités créatrices manuelles », la cuisine pour les cours d'économie ménagère, une salle des maîtres et réunion du CoDir ; Le secrétariat général de l'AISGE se trouve au dernier étage dans un ancien appartement.

La bibliothèque communale « Matulu » est également présente dans ce bâtiment au rez inférieur.



Figure 17 : Collège "Le Montant"

#### Travaux 2021 non prévus au budget

- **WC** : remplacement des robinets d'origine par des robinets avec bouton pression
- **WC** : installation d'une paroi pour assurer l'intimité des pissoirs
- **Casiers des élèves** : fabrication et installation d'étagère « porte chaussures » pour l'intérieur de chaque casier
- **Horloge scolaire** : remplacement du module ancien par un récent avec nouvelle sonnerie et message préenregistré d'évacuation du bâtiment en cas de sinistre

Les réparations concernant le bâtiment en lui-même ont été effectuées par la Commune de Genolier en tant que propriétaire.

#### Travaux 2021 d'entretien courant

- **Stores** : diverses réparations et changement de manivelle



Figure 18 : Etagère à chaussures sur mesure



Figure 19 : paroi cachant les pissoirs



### 35.2.5 Centre de jeunes (*portacabines*)

A peine le préavis 01/2021 adopté en avril, que le CoDir mis tout en œuvre pour la livraison et l'installation des portacabines, le but étant de pouvoir accueillir les premiers élèves dès le lundi de la rentrée scolaire d'août.

Le bâtiment est composé de 6 modules dont 1 module servant de hall d'entrée et dans lequel sont installés les toilettes.

Un coin cuisine a été aménagé afin de pouvoir gérer les goûters et éventuels en-cas proposé aux jeunes.

La totalité des meubles et un grand nombre de jeux et autres matériels ludiques ont été donnés suite à des appels de dons dans les bulletins des communes AISGE.

Tout a été prêt à temps et le Centre de jeunes, baptisé « Ados centre AISGE », a ouvert ses portes le lundi 23 août 2021.



Figure 20 : Centre de jeunes - Ados Centre

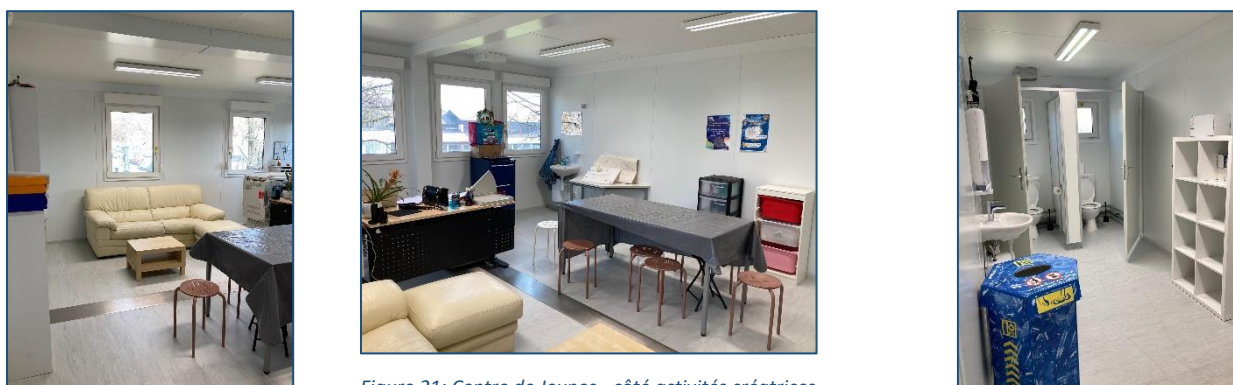


Figure 21: Centre de Jeunes - côté activités créatrices

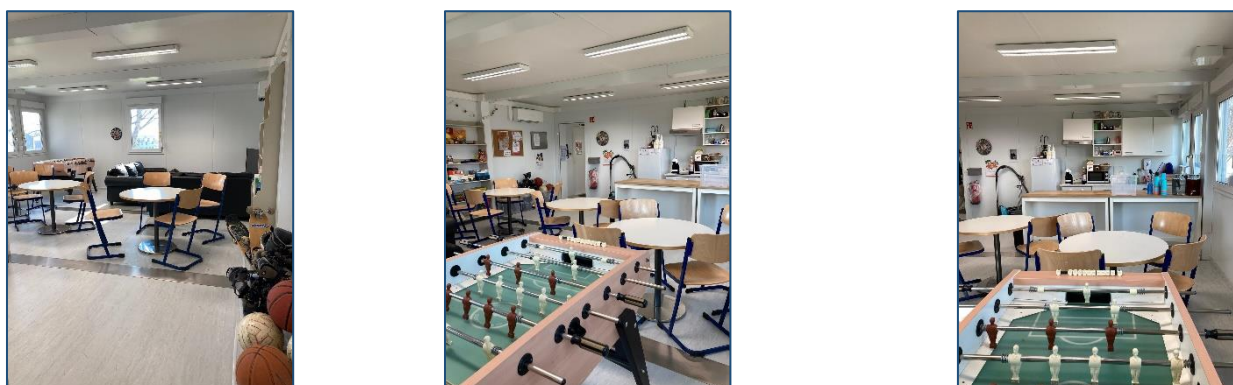


Figure 22 : Centre de jeunes - côté cuisine et jeux

### 35.2.6 Classe S – à proximité de L'Oujon (*portacabines*)

Le préavis d'achat des portacabines pour la classe S passé également en avril, l'organisation pour l'installation de ce bâtiment s'est mis en marche. La Direction scolaire ayant demandé une classe supplémentaire pour accueillir des élèves supplémentaires, le délai devait impérativement être tenu.

Cette installation a été moins complexe que pour le Centre de jeunes car aucun WC n'a été prévu à l'intérieur du bâtiment qui jouxte L'Oujon, offrant la possibilité d'utiliser les sanitaires de l'étage -1.

Par contre, la pompe à chaleur se trouvant à l'extérieur à un endroit exposé, une barrière de protection a été installée. Les travaux d'installation étant terminés à temps, la classe a été mise à disposition de la Direction scolaire pour la rentrée d'août ; mais finalement la Direction a pu installer tous les élèves de 7P à 11S dans les trois collèges de Genolier et le bâtiment est resté inoccupé.

En octobre, la TSP-Travailleuse sociale de proximité, engagée par les 5 communes et l'AISGE a investi les lieux pour y accueillir les élèves dans le cadre de son accompagnement aux jeunes. Cette occupation est temporaire et dès que la Direction scolaire aura besoin de ce bâtiment pour y installer des élèves, l'espace lui sera alors réservé.

Afin de mettre ces deux bâtiments en conformité et permettre l'accès sécurisé aux personnes à mobilité réduite, des rampes d'accès ont été commandées et seront installées au printemps 2022.



Figure 23 : Classe S à proximité de L'Oujon

### 35.3 Mobilier scolaire

L'AISGE est propriétaire de tous les mobiliers scolaires qui se trouvent dans les bâtiments scolaires d'Arzier-Le Muids, Givrins, Saint-Cergue et Trélex, qui eux, sont les propriétés des communes.

L'AISGE est en charge d'effectuer les diverses réparations ou changements des mobiliers, en cas d'usure extrême. Le budget de l'AISGE prévoit chaque année un montant pour le renouvellement des mobiliers pour les écoles de Genolier-Givrins-Trélex, les écoles d'Arzier-Le Muids-Saint-Cergue et les trois collèges de Genolier.

En 2021, les classes suivantes ont été équipées de nouveaux mobiliers :

- CCS – Arzier : 2 nouvelles classes 3P-5P installées dans des portacabines
- CCS – Arzier : renouvellement de 2 classes 1P-2P dans le bâtiment
- La Farandole – Trélex : renouvellement de 2 classes 3P-4P dans le bâtiment
- L'Oujon – Genolier : renouvellement de 2 classes 7P-8P dans le bâtiment

### 35.4 Systèmes interactifs

L'achat de 26 systèmes interactifs adoptés par les membres du CI dans le préavis 08.2021 ont été installés durant l'été 2021 ; 24 dans le collège Le Cordex à Genolier et 2 dans l'école Les Grands Records de Givrins. Ces systèmes interactifs ont ainsi pu être en fonction dès la rentrée d'août.

### 35.5 Caméras de vidéosurveillance

L'installation des 22 caméras, telles qu'adoptées par les membres du CI dans le préavis 09/2021 ont été installées durant les vacances d'été pour être opérationnelles dès la rentrée scolaire d'août.

Seules les caméras surveillant le périmètre scolaire sont sous la responsabilité de l'AISGE et, conformément aux directives de la cheffe de Département, ne sont en fonction que durant la soirée, la nuit et le week-end. Depuis leur mise en service, le CoDir et la Municipalité de Genolier pour sa part communale jouxtant le périmètre scolaire, constatent avec satisfaction que les déprédations ont fortement diminué.

### 35.6 Déprédations et vandalisme dans les collèges

L'année 2021 a été une année très éprouvante pour les collèges de Genolier, le personnel enseignant et les collaborateurs AISGE en charge de la maintenance des bâtiments. Les déprédations et le vandalisme volontaires à l'intérieur des bâtiments de Genolier ont causés des dommages importants. Afin de séparer les coûts de ces dégâts et les coûts d'entretien usuels, un compte spécial « Dégâts » a été créé pour le bâtiment de L'Oujon et pour celui de Le Cordex. Ces déprédations quotidiennes ont nécessité de nombreuses réparations. Le vandalisme le plus surprenant a été de découvrir que des élèves découpaient des dossiers de chaises avec l'élastique de leur masque ! Ceci grâce à une vidéo visionnée sur un réseau social très populaire auprès de la jeunesse et que nous ne nommerons pas ici.

Voici ci-dessous un échantillon de chaises parmi les 76 chaises recensées découpées.



Figure 24 : chaises sciée avec l'élastique d'un masque protection Covid

# 50. Conseil d'établissement

## 50.1 Introduction

Tout comme les autorités communales, le conseil d'établissement a été renouvelé en juillet 2021. Après une première séance introductive tenue en septembre 2021, le Conseil reprendra ses travaux au début de l'année prochaine.

*Nicolas RAY, Président  
Conseil d'établissement*

## 50.2 Membres du Conseil d'établissement

### Quart politique

M. Philippe DEPIERRE, membre CoDir	Trélex
Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER, membre Codir	Saint-Cergue
M. Nicolas RAY, Président du Conseil d'établissement	Arzier-Le Muids
Mme Evelyne ROTH, membre CoDir	Genolier
Mme Regula ZELLWEGER, membre CoDir	Givrins

### Quart société civile / associations

Mme Charlotte DUFOUR, conseillère Ecole/Famille	AISGE
Mme Fabienne GIGER, Directrice Pédagogique	AISGE-Accueil de jour
Mme Melissa PASCHE, Directrice Centre de jeunes	AISGE
Mme Sabine RAY, Fédération suisse de gymnastique	Arzier-Le Muids
Mme Noémie CHATENOU, Travailleuse sociale de proximité	AISGE

### Quart Parents

Mme Roberta GENINI, parent d'élèves	Genolier
Mme Karine CALCIC, parent d'élèves	Genolier
Madame Christina MARAKAS-RAVNDAL, parent d'élèves	Genolier
Mme Véronique MARCOU-PIGUET	La Cure
Mme Aline PIGUET	La Cure

### Quart Ecole

Mme Julie BOUTERAON, déléguée PSPS	EPSGE
Mme Caroline DUBUGNON, déléguée PSPS	EPSGE
Mme Joëlle JOGGI, enseignante du Secondaire	EPSGE
Mme Sylvie KING, secrétaire de Direction	EPSGE
M. Simon LAGGER, Directeur	EPSGE

## 50.3 Séances du Conseil d'établissement

Les membres du CE ont siégé à trois reprises durant l'année 2021.



# 51. Formation – École

## 51.1 Message de la responsable du dicastère

Nouvelle législature, nouveau dicastère et nouvelle municipale ! Depuis maintenant 6 mois, j'ai pris cette nouvelle fonction auprès du CoDir mais aussi à la municipalité de Genolier.

Je prends mes marques, tout en gardant un esprit constructif, positif et en maintenant cette bonne collaboration avec la direction de l'EPSGE afin de pouvoir travailler ensemble durant cette législature en bonne intelligence et dans un climat de confiance mutuelle. Ceci pour le bien-être de nos écoliers qui sont notre principale priorité à tous !

*Evelyne ROTH, membre CoDir  
Dicastère « Formation-Ecole »*

## 51.2 Elèves du Primaire 1P-6P

### P1 Genolier-Givrins-Trélex (*comptes 5101*)

Les élèves du cycle primaire (1P-6P) sont, en principe, répartis dans trois écoles sur les communes de Givrins et Trélex. Les élèves primaires de Genolier sont répartis entre ces deux communes, selon leur degré et selon les places disponibles dans les classes. Or, au début de l'année scolaire 2021-2022, la Direction scolaire ne disposant plus de place pour des élèves 1P à 5P, 4 élèves habitant Genolier ont été enclassés à Arzier. Ces élèves figurent dans les effectifs des classes d'Arzier-Le Muids. Il y a ici un mélange élèves P1 et P2.

D'autre part et pour les mêmes raisons d'effectifs, 2 élèves habitant Trélex ont été enclassés à Givrins. Ici, il s'agit d'effectif P1.

#### Liste des classes

##### **GIVRINS**

Collège Les Grands Records	4 classes	1P/2P/3P/4P
----------------------------	-----------	-------------

##### **TRELEX**

Collège Les Marmouzets	3 classes	1P/2P/6P
Collège La Farandole	6 classes	3P/4P/5P/6P

Effectif au 31.12.2021 : Elèves de Genolier 116, de Givrins 65 et de Trélex 84 = 265

### P2 Arzier-Le Muids–Saint-Cergue (*comptes 5102*)

Les élèves du cycle primaire (1P-6P) sont répartis dans trois collèges, sur les communes d'Arzier-Le Muids et Saint-Cergue. Les élèves sont en classes dans chacune de leurs communes de domicile.

L'augmentation du nombre d'élèves du Primaire sur la commune d'Arzier-Le Muids a obligé la Municipalité et les membres du CoDir d'accepter l'acquisition de portacabine et ainsi y installer des élèves de deux classes (3P et 5P). D'autre part, depuis 2020, des élèves 6P habitant Arzier-Le Muids sont enclassés à Saint-Cergue. Fort est de constater que l'attente de la construction du collège projeté à Le Muids se fait de plus en plus pressante.



## Liste des classes

### ARZIER-LE MUIDS

École CCS Centre communal et scolaire 10 classes 1P/2P/3P/4P/5P/6P

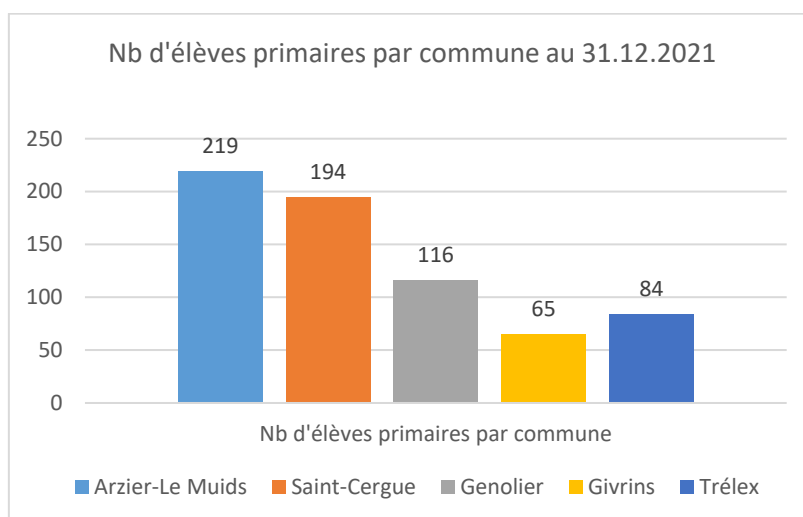
### SAINT-CERGUE

École Jean-Jacques Rousseau 4 classes 5P/6P

École Le Vallon 7 classes 1P/2P/3P/4P

Effectifs au 31.12.2021 : Elèves, habitants **d'Arzier-Le Muids 219** et **de Saint-Cergue 194** = **413**

## Répartition des élèves du Primaire



## 51.4 Enseignement Primaire (7P-8P) et Secondaire (9S-11S) à Genolier (comptes 5200)

Les élèves du cycle Primaire (7P-8P) et du cycle Secondaire (9S-11S) des cinq communes sont répartis dans les trois collèges de Genolier. Les élèves 7P-8P sont intégrés dans le calcul des coûts secondaires car ils fréquentent les collèges de Genolier et sont mélangés avec les élèves secondaires.

## Liste des classes

### GENOLIER

Collège L'Oujon 13 classes 7P-11S

Collège Le Cordex 17 classes 9S-11S

Collège Le Montant 2 classes 8P

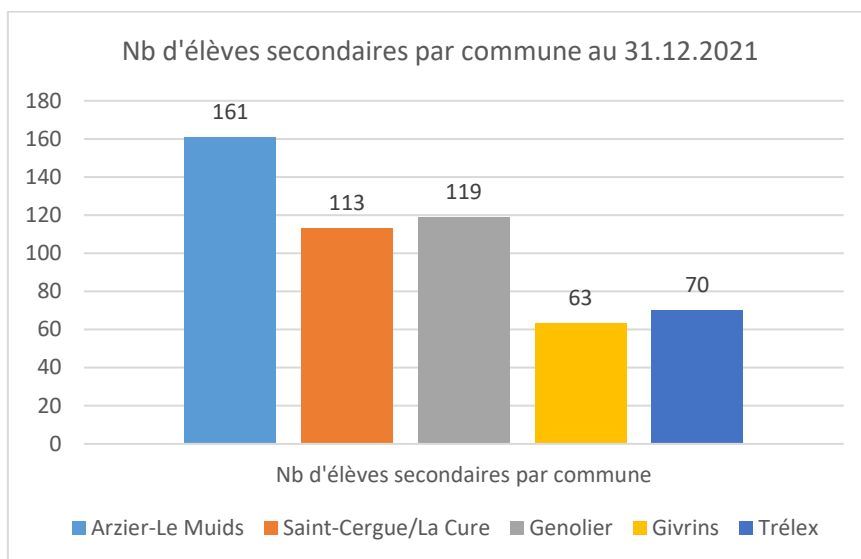
1 classe ACT

1 classe ACM

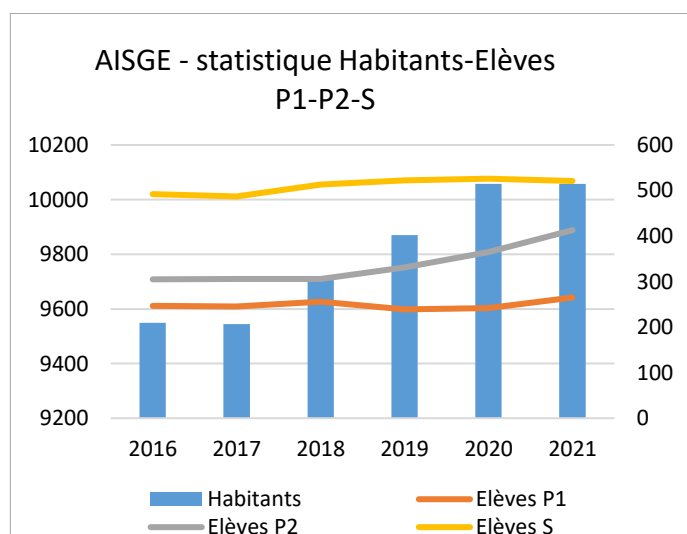
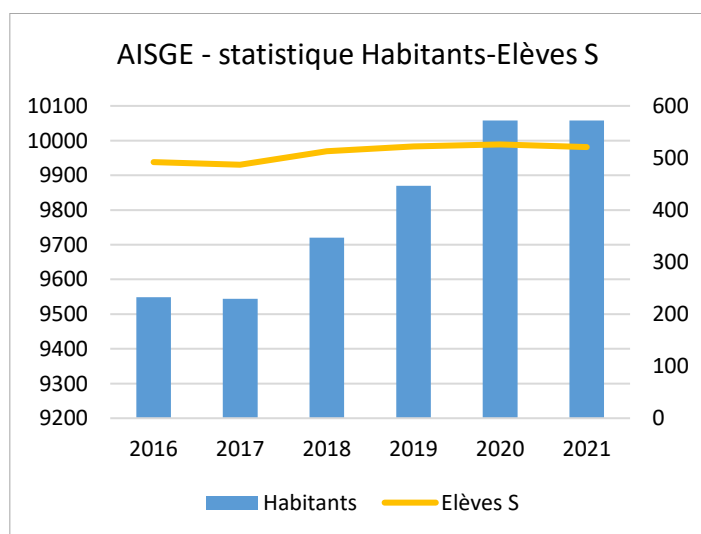
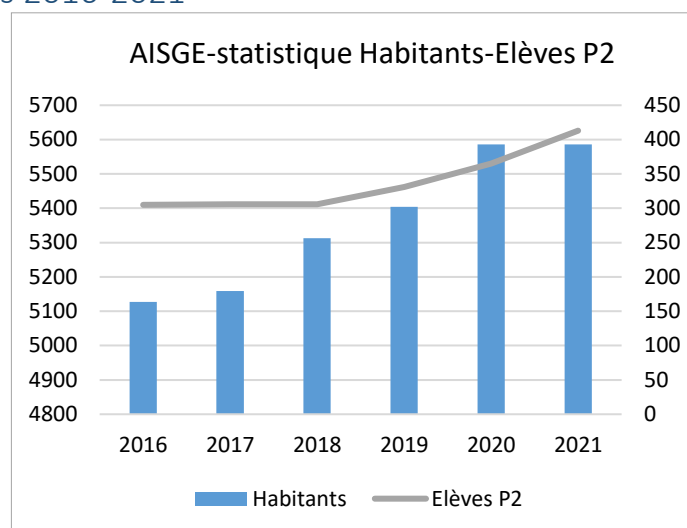
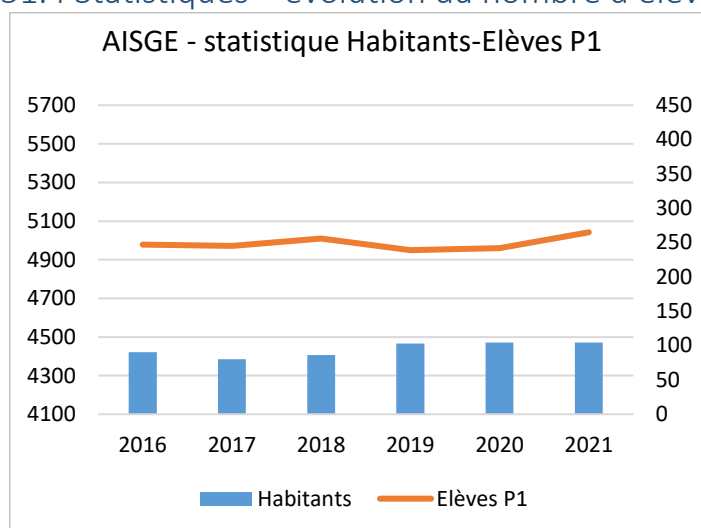
1 cuisine

Effectifs au 31.12.2021 : Elèves, habitants **d'Arzier-Le Muids 161**, **de Genolier 119**, **de Givrins 63**, **de Saint-Cergue 113** et **de Trélex 70** = **526**.

## Répartition des élèves 7P/11S à Genolier



## 51.4 Statistiques – évolution du nombre d'élèves 2016-2021



## 53. Transports & sécurité

---

### 53.1 Introduction

Tout au long de l'année 2021, la gestion des transports scolaires a été marquée par des élèves, des accompagnant-e-s Péditrain et même des conducteurs du train NStCM, malades ou en quarantaine. Les équipes mises en place pour assurer les Péditrains, entre Genolier-Le Muids-Arzier, Arzier-Saint-Cergue-La Cure et La Chèvrerie-Arzier ont assurés tous les élèves sur le chemin de l'école, à quelques rares exceptions. La tâche a été rude, mais chaque équipe a su se serrer les coudes et, pour le bien des élèves, la mission a été accomplie à la satisfaction de leurs parents qui confient quotidiennement la sûreté de leurs enfants à notre personnel AISGE.

De leur côté, les chauffeurs des bus scolaires ont également assuré la totalité des trajets prévus à l'horaire, sans faillir durant toute cette année « covidienne ».

Que chacun et chacune soit ici remercié du travail plus que précieux qui a été effectué durant cette année très compliquée et débutons 2022 avec l'espoir d'un retour à une vie normale.

Le dicastère a quant à lui connu également de grands changements avec le départ politique de Mme Françoise SAMUEL et, suite au remaniement du CoDir, au départ du dicastère de Mme Louise SCHWEIZER, membre CoDir réélue, mais qui est maintenant attachée au dicastère « Jeunesse ». C'est Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER, nouvelle municipale à Saint-Cergue et nouvelle membre CoDir, qui a pris la direction du dicastère « Transports & sécurité » ; bienvenue à elle et au plaisir de collaborer ensemble pour assurer la tâche très prenante de ce dicastère.

*Dominique ALTHAUS, Secrétaire générale  
Service des transports & de la sécurité*

### 53.2 Règlement·s

Les élèves se rendent à pied à l'école lorsque leur collège se trouve dans leur commune de domicile ; des transports scolaires sont organisés par l'AISGE, en fonction des horaires scolaires et des horaires du train, pour les élèves qui doivent aller en classe dans une autre commune ou dont le domicile est à plus de 2.5 km de l'école. L'organisation des transports est régie par le *Règlement cantonal sur les transports scolaires*<sup>5</sup>.

En 2021, l'AISGE a rédigé son propre *Règlement des transports scolaires*<sup>6</sup> spécifique aux élèves des cinq communes membres, comme le stipule la DGEO. Le règlement, approuvé par la cheffe de département est entré en vigueur le 19 mai 2021. L'AISGE a organisé une partie de ses transports scolaires par le train NStCM, ainsi qu'avec une ligne de bus scolaire privée.

---

<sup>5</sup> *Règlement sur les transports scolaires* :

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/etat\\_droit/lois/constitution/R%C3%A8glement\\_transports\\_scolaires.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/lois/constitution/R%C3%A8glement_transports_scolaires.pdf)

<sup>6</sup> *Règlement des transports scolaires AISGE* : [https://aisqe.ch/uploads/8475497f8cd291cb27ab297d00e95c35/documents/AISGE-Req\\_1623680737.pdf](https://aisqe.ch/uploads/8475497f8cd291cb27ab297d00e95c35/documents/AISGE-Req_1623680737.pdf)

### 53.3 Transports en train NStCM – Accompagnements Péditrains

Les communes de l’AISGE bénéficient d’une ligne de transports publics avec le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l’école à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l’AISGE à engager un certain nombre d’accompagnants pour encadrer les élèves dans les trains. Quatre lignes de Péditrain ont été mises en place entre La Cure et Le Muids à la rentrée d’août 2021. Une ligne a été ajoutée en octobre depuis Genolier en direction d’Arzier-Le Muids.



Figure 25 : A l’AISGE Pédibus est devenu Péditrain !

#### 53.3.1 Péditrain Le Muids à Arzier



Les élèves du primaire (1P-6P) qui habitent Le Muids vont en principe en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (*deux fois le mercredi*) par un adulte (*jusqu’à 12 enfants*) ou deux (*dès le 13<sup>e</sup>*), qui sont des accompagnant·e-s Péditrain, engagé·e-s par l’AISGE. Six accompagnant·e-s différents se répartissent les trajets de la semaine pour 32 enfants inscrits sur cette ligne.

L’accompagnement est assuré depuis la place de la fontaine à Le Muids, à pied jusqu’à la gare, dans le train de Le Muids à Arzier, puis à pied jusqu’à l’école. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

#### 53.3.2 Péditrain La Chèvrerie à Arzier



Les élèves du primaire (1P-6P) qui habitent à La Chèvrerie vont en principe en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (*deux fois le mercredi*) par un adulte, accompagnant·e Péditrain, engagé·e par l’AISGE. Trois accompagnant·e-s différent·e-s se répartissent les trajets de la semaine, pour 5 enfants inscrits sur cette ligne.

L’accompagnement est assuré dans le train de La Chèvrerie à Arzier, puis à pied jusqu’à l’école. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

#### 53.3.3 Péditrain Arzier à Saint-Cergue



Des élèves primaires de 6P qui habitent à Arzier et à Le Muids ont été enclassés à Saint-Cergue en raison du sureffectif des classes dans leur village. Un accompagnement Péditrain est assuré depuis les gares de Le Muids et d’Arzier, puis à pied jusqu’à l’école de J.-J. ROUSSEAU.

### 53.3.4 Péditrain La Cure à Saint-Cergue

LA CURE	LES PRALIES	LA GIVRINE	LES CHESEAUX	SAINT-CERGUE
---------	-------------	------------	--------------	--------------

Les élèves du primaire (1P-6P) qui habitent à La Cure, Les Pralies, La Givrine et Les Cheseaux-Dessus vont en principe en classe à Saint-Cergue.

Au 31 décembre 2021, une dizaine d'accompagnants assuraient les quatre trajets quotidiens proposés aux parents. Cette offre a grand succès car ce sont près de 20 enfants qui en profitent chaque matin et l'après-midi à la fin des cours ; un peu moins d'enfants rentrent à midi car certains sont inscrits à l'UAPE.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Cure à Saint-Cergue, puis à pied de la gare jusqu'à l'école Le Vallon pour les 1P-4P et l'école J.-J. ROUSSEAU pour les 5P-6P. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

### 53.3.5 Péditrain Genolier à Arzier

GENOLIER	ARZIER
----------	--------

Depuis les vacances d'octobre 2021, deux élèves 2P et 5P qui habitent à Genolier ont été enclassés à l'école d'Arzier, faute de places à Givrins ou Trélex.

Usuellement, les enfants qui habitent à Genolier vont en classe dans les deux villages précités. Or, le nombre d'élève par classe est réglementé et malgré la marge autorisée par l'Etat de Vaud, la Direction scolaire n'a pas eu d'autre choix que d'envoyer ces élèves à Arzier.

Un accompagnement a donc été mis en place pour ces élèves du primaire. Dès la mi-novembre, deux autres élèves se sont joints à eux et pour 2022, d'autres sont déjà annoncés.

### 53.3.6 Patrouilles scolaires à Saint-Cergue

Mme Jannick BURNIER, coordinatrice des patrouilleur-euse-s, gère les plannings hebdomadaires et contrôle les décomptes d'heures mensuels, fait les recherches nécessaires pour l'engagement de personnes supplémentaires et est en lien avec la gendarmerie vaudoise pour la formation des nouveaux arrivants. Mme BURNIER dépend directement de la Municipale responsable des écoles de la commune de Saint-Cergue.

Dans ce village, trois carrefours sont sécurisés quatre fois par jour, tous les jours de la semaine (*deux fois le mercredi*). Ce sont une dizaine de patrouilleur-euse-s qui assurent ce service tout au long de l'année scolaire.

## 53.4 Bus scolaire

Les transports scolaires sont assurés par l'entreprise GREMLICH Excursions Sàrl, avec M. et Mme GREMLICH aux volants des bus scolaires. Ces transports concernent tous les élèves du primaire qui se rendent de Genolier à Givrins ou à Trélex.

Les bus scolaires assurent des horaires réguliers pour le début et la fin des classes, mais également des courses spéciales, telles que le déplacement des élèves du primaire de Givrins aux salles de gymnastique de Genolier ou de Trélex, des déplacements des élèves du secondaire à la piscine de Bassins. Tous ces trajets représentent douze courses journalières et 16 courses différentes sur la semaine, qui sont assurées avec deux bus, un grand bus de 55 places et un petit bus de 33 places.

# 55. Jeunesse

---

## 55.1 Introduction

Le Centre « Ados Centre AISGE » est un nouveau projet qui a vu le jour à la rentrée scolaire d'août 2021 et qui dès son ouverture a rencontré un immense succès. En effet, nous comptons à l'heure actuelle 146 membres ainsi qu'une fréquentation journalière d'environ 40-50 jeunes par jour.

Le Centre accueille des jeunes de l'école de Genolier de la 7P-11S les jours de semaine sur la pause de midi et les après-midis. Afin d'accéder et de profiter des activités proposées par le Centre, une cotisation annuelle de 100 CHF est demandée. En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à contacter les communes. Les prestations du Centre englobent un accueil libre, des ateliers créatifs et artistiques, des activités intérieures diverses ainsi que des activités plein air sportives.

Les membres du Centre ont la possibilité de soumettre leurs envies à l'équipe d'animation qui crée chaque mois un programme d'activités selon les idées des jeunes.

A la rentrée scolaire d'août 2021, l'équipe du Centre était composée de deux animateurs formés pour encadrer les élèves.

La Cantine scolaire a également connu un changement à la rentrée scolaire car elle a été reprise par le Centre et a permis aux dames de cantine d'avoir le soutien d'un animateur formé durant la pause de midi.

Le Centre collabore au quotidien avec les communes, l'école et les acteurs sociaux (Travailleuse sociale de proximité, conseillères école-familles, travailleuse sociale en milieu scolaire etc.) en lien avec les jeunes afin de renforcer leur bien-être et de favoriser le vivre-ensemble.

*Melissa PASCHE, Directrice du Centre de jeunes et responsable de la cantine de Genolier  
Service de la Jeunesse*

## 55.2 Locaux

Suite à l'adoption du préavis 01/2021 en avril 2021, l'AISGE a passé commande de 6 portacabines et organisé leur installation à proximité du Collège Le Montant.

Préavis adopté en avril, portacabines commandés immédiatement, puis déposés fin juin, appareillés en juillet et août, le Centre a pu ouvrir ses portes aux élèves dès le lundi de la rentrée scolaire, le 23 août 2021 ; le travail fut intense pour les différents responsables, mais quelle satisfaction d'y voir l'afflux quotidien des élèves. L'endroit est parfaitement centralisé et permet aux élèves de s'y rendre aisément durant leur pause de midi, ainsi qu'après leurs heures de cours.

Les locaux sont partagés en trois endroits distincts. Une entrée qui fait office de vestiaire et où se trouvent les toilettes, un espace de deux portacabines pour les activités créatrices et manuels, ainsi que certains jeux de sociétés et un dernier bloc de trois portacabines qui est le lieu de vie avec une cuisine pour préparer les goûters et les activités culinaires proposées par les animateurs.

### 55.3 Encadrement professionnel

Le Centre a ouvert sous la Direction de Mme Melissa PASCHE, animatrice socioculturelle, diplômée de la HES-SO/Valais (*Haute Ecole de Travail Social*). Mme PASCHE assure le poste de Direction du Centre, ainsi que celui d'animatrice. C'est elle, qui durant juillet et août a équipé le Centre de mobiliers et matériels et organisé les programmes à proposer aux élèves. Elle est également responsable du planning d'occupation de l'ASE-Animateur socio-éducatif qui travaille avec elle.

Pour assurer l'encadrement des jeunes, mais également la présence d'un professionnel auprès des jeunes dans la cantine durant les trois services de midi, M. Michaël DI BIASE a été engagé dès le 1<sup>er</sup> août 2021. M. DI BIASE a un diplôme d'ASE-Animateur socio-éducatif.

### 55.4 Programme et animation

De nombreuses activités, culturelles, créatives et sportives sont proposées aux élèves, voici ci-dessous l'affiche d'ouverture du centre en août 2021 :



**BE YOU**

## LE CENTRE "ADOS CENTRE AISGE"

DÈS LA 7P  
SUR LE SITE DE L'ÉCOLE DE GENOLIER

**OUVERT LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS  
ET VENDREDIS DE 11H15-18H30**

**ACCUEIL LIBRE**  
**ATELIERS CRÉATIFS, BRICOLAGE**  
**ATELIERS PÂTISSERIES**  
**BABY-FOOT, PS4, JEUX, FLÉCHETTES, MUSIQUE**  
**ACTIVITÉS PLEIN AIR ET SPORTIVES**  
**(FOOT, PING-PONG, BASKET, SKATE, ETC.)**  
**ET BIEN PLUS ENCORE ...**

COTISATION ANNUELLE DE 100.-  
DÈS LE LUNDI 6 SEPTEMBRE  
PAR CASH OU PAR IBAN :  
CH87 0900 0000 1201 1697 8

**LE CENTRE EST LÀ POUR TOI : PLACE À TES IDÉES !**

 **ADOS\_CENTRE\_AISGE**

 **079 476 82 95**

 **jeunesse@aisge.ch**

  
Ados Centre AISGE



# 76. Accueil de jour

---

## 76.1 Introduction

Les comptes de l'Accueil de jour sont présentés dans le Préavis 02/2022 ; le rapport concernant la gestion financière y figure en introduction.

Veuillez trouver ci-dessous les rapports de gestion structurelle des NU-GA (*Nurserie-Garderie*) et des UAPE (*Unité d'Accueil Pour Ecoliers*).

## 76.2 Nurserie–Garderie – Rapport d'activité 2021

---

Le Relais des Mômes – Arzier

Graines de Marmots – Trélex

Les Petits Ecoreuils – St-Cergue

Les nurseries-garderies de l'AISGE-Accueil de jour ont accueilli en 2021, 145 enfants pour 95 places par jour. Le taux de remplissage des structures en décembre 2021 était de 96,18% pour Trélex, 91,53% pour Arzier-Le Muids et 86,16% pour Saint-Cergue.

Au niveau du fonctionnement des structures, malgré les restrictions, nous avons maintenu les colloques en visio-conférence, les réunions de parents ont eu lieu en présentiel dans le respect du nombre limite de personnes. Des spectacles de Noël pour les enfants ont eu lieu dans les structures de Saint-Cergue et Trélex, alors qu'à Arzier-Le Muids, les enfants et les parents ont fait un cortège dans le village à la recherche du Père Noël.

Les équipes éducatives ont énormément travaillé sur leurs projets pédagogiques, afin d'adapter ce document aux pratiques et aux équipes actuelles. Lors des colloques institutionnels, nous avons questionner le sommeil et les temps de sieste, grâce à l'intervention d'une infirmière spécialisée, au mois de novembre, une formation sur les Premiers Secours pour tout le personnel du préscolaire a eu lieu, le PEP nous a également soutenu dans nos réflexions lors de colloques institutionnels ou de groupe.

Les crèches ont été labélisées « Fourchette Verte », ce qui permet d'avoir une ligne de conduite précise par rapport à l'alimentation et des repas équilibrés à proposer aux enfants.

La crèche les « Petits Ecoreuils » à Saint-Cergue a fêté ses 10 ans d'existence en 2021, la fête prévue a dû être reportée, elle aura lieu en 2022. L'équipe de Saint-Cergue, soudée depuis presque 10 ans a vu une nouvelle éducatrice rejoindre la structure, elle a rapidement été intégrée, l'équipe fourni un travail de qualité auprès des enfants et familles accueillies.

Le « Relais des Mômes » à Arzier-Le Muids a vécu sa première année sur deux sites, suite à l'agrandissement. Après quelques changements au niveau du personnel, la stabilité est retrouvée sur cette structure, les équipes ont pris leurs marques et font preuve d'un grand professionnalisme.

L'adjointe de direction de la structure « Graines de Marmots » à Trélex, Mélissa RICHER a quitté ses fonctions au 31.12.21, elle sera remplacée par Emmanuelle RICHNER.



Un groupe intermédiaire composé de petits grands et de grands trotteurs a été créé à Trélex, il s'agit du groupe des « Galopins ». Il n'augmente pas le nombre de place dans la structure, mais permet une meilleure répartition des enfants. L'équipe de Trélex est toujours aussi motivée, tout le monde est prêt pour de nouvelles aventures !

Magali GABUS, *Directrice pédagogique  
NUGA-Accueil de jour*



Figure 26 : Nurserie-garderie Les Petits Ecoreuils à St-Cergue



Figure 27 : Nurserie-garderie Graines de Marmots à Trélex



Figure 28 : Nurserie-garderie Le Relais du Haut à Arzier-Le Muids



Figure 29 : Nurserie-garderie Le Relais du Bas à Arzier-Le Muids

## 76.3 UAPE – Rapport d'activité 2021

Le Relais des Mômes – Arzier  
La Cour des Copons – Givrins

Graines de Marmots – Trélex  
Les Petits Ecoreuils – St-Cergue

Cette année 2021 a vu de grands changements dans la pédagogie appliquée par les équipes et un mouvement du personnel important.

La directrice administrative de l'accueil de jour a quitté son poste en décembre. Un audit est en cours pour déterminer la fonction du poste à repourvoir et la stratégie à adopter en vue d'une collaboration administrative entre l'AISGE et l'AISGE-Accueil de jour.

Une deuxième assistante socio-éducative, remplaçante fixe à 50%, a été engagée pour l'ensemble des structures. Cela permet une meilleure qualité d'accueil pour les enfants et plus de stabilité pour les équipes lors d'absence du personnel.

La collaboration avec le CoDir a été remaniée suite aux élections des nouveaux municipaux en juin. L'organigramme présente désormais un CoDir qui supervise tous les dicastères de l'AISGE. L'accueil de jour est dirigé par M. Philippe DEPIERRE, municipal à Trélex, auquel les directrices pédagogiques se réfèrent. Une visite des différentes structures a été proposée aux membres du CoDir afin de mieux faire connaître l'accueil de jour. Les directrices pédagogiques NUGA et UAPE, en collaboration avec la secrétaire générale de l'AISGE, ont créé une commission du personnel qui a œuvré à mettre à jour le règlement du personnel de l'AISGE pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Les autorisations d'exploiter des annexes de Saint-Cergue et Trélex ont été obtenues au printemps après de nombreux échanges avec l'OAJE (*Office de l'accueil de jour des enfants*). Après une première demande de 24 places pour l'annexe de St-Cergue, les inscriptions en août nous ont conduit à renouveler notre demande pour 48 places. En 2021, les UAPE ont accueillis 399 enfants pour 288 places d'accueil.

L'UAPE de Givrins forme une éducatrice de l'ESEDE (*Ecole supérieure en éducation de l'enfance*) de 1<sup>ère</sup> année. L'équipe bénéficie de l'accompagnement de Mme TRIGARI sur la pédagogie *Reggio Emilia*<sup>7</sup>. L'intervenante est présente deux journées par mois afin de guider les membres de l'équipe et mettre en place le constructivisme social auprès des enfants.

L'UAPE de Saint-Cergue accueille une apprentie de troisième année pour la première fois et forme une éducatrice de l'ESEDE de première année. Une collaboration avec l'équipe mobile du CHUV (*Centre hospitalier universitaire vaudois*) a été mise en place pour accompagner au plus près de leurs besoins deux enfants atteints d'un TSA (*Trouble du spectre de l'autisme*). L'équipe éducative, faisant face à de multiples situations complexes, a pu bénéficier d'une supervision d'équipe. Le PEP (*Partenaire Enfance & Pédagogie*) est également intervenu et le SESAF (*Service de l'enseignement spécialisé et d'appui à la formation*) a accordé des mesures d'accompagnements pour plusieurs enfants à besoins particuliers.

L'UAPE de Trélex développe l'offre des activités extérieures au moyen de sorties en vélo, demi-journées en forêt. Des projets autour de l'écologie ont pu voir le jour encadré par Paola TRIGARI, intervenante dans la pédagogie Reggio Emilia. L'adjointe de direction a entamé sa formation en Gestion d'équipe et conduite de projets à la HETSL (*Haute école de travail sociale et de la santé Lausanne*). Le jardin a pu être aménagé grâce aux fonds d'aide au démarrage de l'OFAS (*Office fédéral des assurances sociales*).

L'UAPE d'Arzier a changé d'adjointe de direction en cours d'année. Une classe de 5P a été enclassée à Saint-Cergue par manque de place à l'école d'Arzier. Un travail de collaboration avec l'école a permis de mettre en place les devoirs surveillés.

Le centre aéré a pu obtenir des subventions cantonales qui lui ont permis de diversifier l'offre des activités proposées.

---

<sup>7</sup> <https://lesprosdela petiteenfance.fr/bebes-enfants/psycho-pedagogie/laproche-reggio-encourager-toutes-les-formes-dexpression-chez-lenfant/les-points-forts-de-laproche-pedagogique-reggio>

La structure d'accueil pour les 7P-8P combinée à un centre de jeunes a vu le jour en août à Genolier. Le passage du projet à la responsable du centre a eu lieu en février. Depuis son ouverture, un groupe de travail de professionnelles sociales a été créé. Il regroupe la responsable du centre de jeunes, l'éducatrice sociale de l'EPSGE, la travailleuse sociale de proximité, la conseillère école-famille et la directrice pédagogique UAPE.

Nous avons été inclus dans la collaboration avec l'EPSGE pour le concept 360°. Des séances sont régulièrement organisées pour échanger autour de problématiques enfants entre les doyens et les adjointes de direction.

La fin d'année a été chaotique, marquée par un turnover du personnel et aggravée par l'absentéisme du personnel, contaminé par le Covid.

Un sondage de satisfaction mené auprès des parents et des équipes, a malgré tout montré un engagement et une satisfaction des employés à leur poste de travail. Ils se montrent plus réticents sur les heures accordées pour le travail hors enfants qu'ils jugent insuffisant. Cet aspect fera l'objet d'un projet en 2022. Pour les parents, l'amabilité et les compétences des professionnels sont pleinement reconnus ; ils sont très satisfaits de la prise en charge de leur enfant et recommanderaient volontiers l'UAPE à leur entourage.

Fabienne GIGER, *Directrice pédagogique  
UAPE-Accueil de jour*



Figure 30 : UAPE Graines de Marmots à Trélex



Figure 31 : UAPE La Cour des Copons à Givrins



Figure 32 : UAPE Le Relais des Mômes à Arzier-Le Muids



Figure 33 : UAPE Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue

## Conclusion

---

Le CoDir vous remercie de votre lecture et espère que le rapport de gestion de l'année 2021 a su vous renseigner au mieux sur l'organisation et le travail accompli par l'ensemble de ses collaborateurs durant l'année pour assurer toutes les tâches de l'AISGE auprès des élèves, des enseignants et autres intervenants scolaires, ainsi que des parents et citoyens des 5 communes membres.

Ce rapport de gestion a été approuvé par le CoDir en date du 9 mars 2021.